



LE PIED DE FÉE

LE MAG DE LA VILLE DE LÈVES

#189 - septembre - octobre 2026

Saison culturelle
A vos agendas !





Vendredi
11 Septembre
16h - 21h

MARCHÉ JE CROQU'EURÉLIEN



P4

*Dominique Schuhmacher
laisse sa place à Maxime
Dumas, nouveau directeur
général des services*



P20

*Semaine bleue :
demandez le programme !*



P8

Vive la rentrée !



P24

Retour en images



P10

*Finances - rapport
d'activités 2025*



P26

*Saison culturelle
2026-2027*



P18

*Complexe sportif
Michel Castaing*



P46

Lèvements



Le Pied de fée, le Bulletin d'information de la ville de Lèves - septembre- octobre 2026 et numéro 189 - Directeur de la publication et de la rédaction : Rémi Martial - Maquette et mise en page : Mathilde Viard - Edité par Octavo à 3 000 exemplaires et diffusé dans toutes les boîtes aux lettres de la ville © Photos : Service communication de la ville de Lèves, Jack Beaumont, Alexandra Rousseau, Atelier photo Vallée et droits réservés. Pour nous contacter par courrier : Monsieur le Maire de Lèves, 4 place de l'Eglise, 28300 Lèves - par téléphone : 02 37 180 180 - par courriel : contact@leves.fr Dépôt légal : à parution I.S.S. : 2493-2271



L'ÉDITO DU MAIRE

Chers Lévois,

Après un été particulièrement chaud, je veux d'abord remercier les 80 agents de la Ville pour leur travail et leur professionnalisme. Dans tous les services, chacun a continué à assurer ses missions, parfois dans des conditions difficiles.

C'est aussi le résultat d'un choix que nous faisons depuis 2014 : une organisation exigeante et optimisée, car chaque euro dépensé est le vôtre, avec des équipes responsabilisées, reconnues et pleinement investies dans leurs missions.

Cette exigence a été portée au fil des ans par Dominique Schuhmacher, directrice générale des services, qui vient de faire valoir ses droits à la retraite. Au nom des élus et des agents, je veux la remercier pour ses dix années de travail au service de Lèves, pour laquelle elle s'est pleinement investie. Ensemble, nous avons porté une même volonté de faire avancer les dossiers avec des finances bien tenues.

Le nouveau directeur général des services, Maxime Dumas, prend ses fonctions à compter du 1^{er} septembre. Avec lui et avec les équipes municipales, nous allons poursuivre le travail et nous attaquer aux nombreux projets qui nous attendent.

Cette rentrée sera notamment marquée par l'avancement des travaux de rénovation du complexe sportif et par le démarrage des travaux de l'église.

Nous allons également poursuivre la réflexion engagée cet été sur le rafraîchissement de nos bâtiments



publics, en priorité ceux qui accueillent des enfants. Les épisodes de chaleur nous obligent désormais à penser différemment nos équipements.

Et un projet environnemental très important pour la commune va commencer à prendre forme, celui de la mise en eau du Couasnon. Après différents essais réalisés par Chartres métropole depuis un an, les travaux sur plusieurs ouvrages hydrauliques vont être menés, afin de permettre au Couasnon d'accueillir en toute sécurité et dans les meilleures conditions qui soient une biodiversité qui ne demandera qu'à prendre vie.

En ce début de mandat, avec un nouveau directeur général des services, notre ligne restera la même : faire avancer la commune, avec des projets utiles, tout en maintenant des services publics de proximité et de qualité pour tous.

Je souhaite enfin une très bonne rentrée aux élèves, aux familles, aux enseignants, aux associations, aux bénévoles, aux commerçants et à tous les habitants. Après la pause estivale, c'est une nouvelle période qui commence, avec beaucoup de travail mais aussi de beaux projets à mener ensemble.

Très bonne rentrée à toutes et à tous.

Rémi MARTIAL
Maire de Lèves
Conseiller départemental

Dominique Schuhmacher laisse sa place à Maxime Dumas, nouveau directeur général des services

Après 10 années à la direction générale des services de la ville de Lèves, Dominique Schuhmacher va transmettre le flambeau à Maxime Dumas. Tous deux portent l'ambition d'appliquer avec efficacité la politique décidée par les élus et validée par les électeurs, en binôme avec le maire, et d'assurer un service public de qualité pour tous les Lévois. Interview croisée.



Vous êtes chacun à un moment important de votre parcours. Pouvez-vous nous présenter votre trajectoire ?

Dominique Schuhmacher : Je suis arrivée à Lèves en novembre 2016, aux côtés du maire Rémi Martial. Pendant près de dix ans, j'ai eu la responsabilité de diriger les services de la collectivité et d'accompagner les élus dans la mise en œuvre de leur projet pour la commune.

Le rôle d'un DGS (Directeur Général des Services) est à la fois très large

et très concret. Il consiste à faire le lien entre les orientations politiques et leur traduction opérationnelle, à sécuriser les décisions, à piloter les finances et à accompagner les équipes municipales au quotidien.

À Lèves, cela représentait plus de 80 agents, dans des domaines aussi différents que l'administration, les services techniques, les écoles, l'animation ou encore la culture.

J'ai eu la chance de travailler dans un contexte de confiance et avec des équipes engagées. Cette relation

de confiance a été essentielle pour pouvoir avancer et mener à bien les nombreux projets qui ont transformé la commune.

Maxime Dumas : J'ai 38 ans et je suis juriste de formation, avec un master en Droit et Gouvernance des Systèmes Financiers Publics. J'ai construit mon parcours professionnel dans le domaine des finances des collectivités locales, d'abord à Meaux, puis, depuis 2018, au sein de la Direction des Finances mutualisée de la Ville de Chartres et de Chartres Métropole.

Au-delà des chiffres et des questions financières, j'accorde beaucoup d'importance au dialogue avec les directions et les élus. Mon objectif a toujours été de mettre en place des outils permettant une prise de décision claire et de contribuer à améliorer le service rendu aux usagers.

Et puis, à titre personnel, Lèves n'est pas une commune que je découvre. Je suis Chartrain et j'habite avec ma famille tout près de Lèves. C'est depuis longtemps un second bassin de vie pour nous : mes enfants y ont appris à faire du vélo, nous fréquentons ses parcs et ses espaces naturels. J'y suis donc attaché à la fois professionnellement et personnellement.

Dominique Schuhmacher, après dix ans à la tête des services municipaux, quel regard portez-vous sur le chemin parcouru ?

Dominique Schuhmacher : Je retiens avant tout une formidable dynamique collective. Ces années ont été marquées par de nombreux projets structurants et par une profonde évolution de la commune. Le projet « Cœur de Village » constitue évidemment l'un des grands fils conducteurs de cette période. Ce vaste programme d'aménagement a profondément transformé le centre-ville et contribué à renforcer son attractivité, en redonnant notamment une place importante aux commerces de proximité et aux espaces publics.

D'autres réalisations ont également marqué ces années : la rénovation de l'école Jules Vallain, la création de l'espace Gabriel Loire, la modernisation du groupe scolaire, différents travaux de voirie et de

sécurisation des déplacements, mais aussi les projets liés aux mobilités et à la transition écologique.

Derrière chaque réalisation, il y a surtout des agents, des élus, des partenaires et beaucoup de travail collectif. C'est cette dimension humaine que je retiendrai particulièrement.

Maxime Dumas, qu'est-ce qui vous a donné envie de rejoindre Lèves ?

Maxime Dumas : Lèves réunit plusieurs éléments qui sont importants pour moi. D'abord, c'est une commune dynamique et vivante, avec un cadre de vie très plaisant autour de la vallée de l'Eure. Ensuite, le projet municipal m'a particulièrement intéressé par sa cohérence, avec une maîtrise financière inscrite dans la durée et, en parallèle, un programme d'investissement ambitieux.

J'arrive aussi à un moment de mon parcours professionnel où je souhaite exercer une responsabilité globale, au plus près du terrain et de l'impact

concret des décisions sur la vie quotidienne des habitants. Lèves représente, à mes yeux, la bonne échelle pour cela. Le poste de DGS est parfois présenté comme celui d'un « chef d'orchestre ».

Comment définiriez-vous ce rôle ?

Dominique Schuhmacher : C'est une image qui correspond assez bien à la réalité. Le DGS doit faire travailler ensemble des services qui ont chacun leurs compétences, leurs contraintes et leurs priorités. Il faut donner du sens, coordonner, arbitrer lorsque cela est nécessaire et surtout permettre aux agents de travailler dans de bonnes conditions.

Il faut également être en permanence l'interface entre les élus et les services. Les élus définissent les orientations et les projets ; le rôle de l'administration est ensuite de rechercher les solutions permettant de les concrétiser, tout en garantissant leur faisabilité technique, leur sécurité juridique et leur soutenabilité financière.





Maxime Dumas : Je partage complètement cette vision. Pour moi, le DGS doit être la « cheville ouvrière » de la mairie : faire le lien entre les choix politiques des élus et leur réalisation concrète sur le terrain.

Cela suppose de l'exigence, mais aussi de la bienveillance dans le management. Nous avons tous le même objectif : travailler ensemble pour rendre le meilleur service possible aux habitants.

Cette transition est aussi une transmission. Dominique Schuhmacher, comment vivez-vous ce passage de relais ?

Dominique Schuhmacher : Avec beaucoup de sérénité. J'ai toujours considéré que la continuité du service public était essentielle. Mon rôle a aussi été de faire en sorte que les dossiers soient suffisamment

préparés, sécurisés et programmés pour que les équipes puissent poursuivre leur travail dans de bonnes conditions. Je quitte donc mes fonctions avec le sentiment que les bases sont solides et que les projets importants disposent d'une feuille de route claire.

Maxime Dumas : Je mesure la chance qui est la mienne de prendre la suite dans ce contexte. Le travail réalisé par Dominique Schuhmacher constitue un socle particulièrement fiable pour poursuivre l'action de la collectivité. Je sais que les dossiers sont structurés et que la collectivité bénéficie d'une gestion rigoureuse.

Mon objectif n'est pas de tout bouleverser mais d'abord de comprendre les projets en cours et d'identifier les points forts comme les éventuelles marges de progression.

Quels sont justement les grands dossiers qui vont occuper les services municipaux dans les prochaines années ?

Dominique Schuhmacher : Plusieurs dossiers importants sont déjà engagés et continueront à structurer l'action municipale. La finalisation du projet « Cœur de Village » en fait partie. Il reste également des enjeux importants autour de la transition énergétique, de la rénovation des bâtiments communaux, de l'éclairage public et de la végétalisation des espaces urbains. La restauration de l'église de Lèves constitue également un chantier majeur, à la fois sur le plan technique, patrimonial et financier.

Enfin, le complexe sportif Michel Castaing est désormais bien engagé.

Les consultations et les marchés publics ont été lancés au premier semestre 2026. Sa réhabilitation et son extension permettront notamment de moderniser la salle multisports et de créer de nouveaux terrains de tennis couverts, afin de répondre aux besoins des associations et des usagers lévois.

Maxime Dumas : Ce sont effectivement des dossiers qui vont mobiliser les équipes. À moyen terme, je vois trois grands enjeux.

Le premier sera de réussir le programme d'investissement dans le respect des délais et des budgets. Cela concerne notamment le complexe sportif Michel Castaing, la rénovation de l'église, le réaménagement de la route de Chavannes, la quatrième phase du projet d'aménagement urbain du cœur de village et la mise en œuvre du plan de rafraîchissement des équipements publics.

Le deuxième enjeu concerne l'évolution des services publics avec celle de la population. Lèves accueille de jeunes familles mais compte également de plus en plus de seniors. Il faudra donc continuer à porter une attention particulière à la petite enfance comme à l'accompagnement des aînés.

Enfin, dans un contexte où plusieurs partenaires institutionnels remettent en question les ressources versées aux communes, la vigilance sera de mise afin de préserver la santé financière que Lèves a su construire au fil des années.

**Dominique Schuhmacher,
qu'aimeriez-vous transmettre à
votre successeur ?**

Dominique Schuhmacher : Je lui souhaite avant tout de prendre le temps de découvrir les équipes et de construire ses propres relations avec les agents et les élus. Un DGS ne peut rien faire seul. La réussite repose sur la confiance, le dialogue et la capacité à fédérer les compétences de chacun. Je souhaite également transmettre cette exigence de rigueur qui me paraît indispensable dans la gestion d'une collectivité : rigueur financière, bien sûr, mais aussi juridique, administrative et humaine.

Et puis, je sais que Maxime arrive avec son propre parcours, ses propres compétences et son regard. C'est important : une transmission réussie ne consiste pas à reproduire ce qui a été fait, mais à permettre à celui qui prend la suite de s'appuyer sur ce qui existe pour construire la prochaine étape.

**Maxime Dumas, quel sera votre
premier objectif ?**

Maxime Dumas : Écouter et comprendre. Avant de vouloir faire évoluer les choses, il faut connaître les personnes, les organisations et les réalités du terrain.

Ma priorité à court terme sera donc d'aller à la rencontre des agents, des élus et des partenaires afin d'appréhender le fonctionnement réel de la collectivité et m'approprier les dossiers en cours. C'est dans l'écoute que se construit la confiance et dans la confiance que se construit l'action.

**Vous avez tous les deux évoqué les
équipes municipales. Quelle place
occupent-elles dans votre vision du
service public ?**

Dominique Schuhmacher : Une place centrale. À mon départ, c'est d'ailleurs à elles que vont mes premières pensées.

Je souhaite remercier l'ensemble des agents municipaux pour leur investissement quotidien, leur professionnalisme et la confiance qu'ils m'ont accordée. Qu'il s'agisse des équipes administratives, techniques, scolaires, enfances, culturelles ou d'animation, leur esprit d'équipe est le moteur de la commune.

Maxime Dumas : Je partage cette conviction. Une collectivité ne peut être efficace que si les agents qui la font vivre au quotidien disposent des moyens, de l'écoute et de la reconnaissance nécessaires. C'est une véritable chance de pouvoir travailler aux côtés d'élus engagés et d'agents dévoués au service des Lévoises et des Lévois.

Un dernier mot pour conclure ?

Dominique Schuhmacher : Je veux simplement dire merci. Merci aux agents municipaux, aux élus et à Monsieur le Maire pour la confiance qui m'a été accordée durant toutes ces années.

Notre collaboration, notamment à travers les comités de direction hebdomadaires, a permis de transformer des orientations politiques en réalisations concrètes et durables pour les Lévois.

Je quitte mes fonctions avec beaucoup de reconnaissance et avec la conviction que la commune est entre de bonnes mains.

Maxime Dumas : Je souhaite à Dominique Schuhmacher une très belle retraite et la remercie pour la qualité de la transmission.

De mon côté, je suis très heureux de rejoindre la Ville de Lèves et de commencer cette nouvelle aventure. Les projets sont nombreux, les attentes fortes, et le travail à la mesure de tout cela. Heureusement, je sais pouvoir compter sur l'équipe à mes côtés.

Une page se tourne, une autre s'écrit. Avec une même ambition : faire vivre, chaque jour, un service public de qualité au bénéfice de toutes les Lévoises et de tous les Lévois.



Vive la rentrée !

Le mois de septembre signe notamment la rentrée des classes. Les deux écoles de Lèves s'apprêtent à accueillir près de 430 élèves au total, avec 13 classes en élémentaire et 6 classes en maternelle. Entretien avec Marie-Hélène Ferreira, adjointe au maire en charge de la vie scolaire, de la petite enfance et de la jeunesse.



Chaque année le jour de la rentrée des classes, Rémi Martial, maire et Marie-Hélène Ferreira, adjointe en charge de la vie scolaire vont à la rencontre des CP.



Marie-Hélène FERREIRA

Adjointe au maire en charge de la vie scolaire, de la petite enfance et de la jeunesse

Marie-Hélène Ferreira, quels sont les principaux enseignements de cette rentrée scolaire ?

Cette nouvelle rentrée confirme la tendance de fond observée depuis 15 ans, avec une baisse des effectifs, particulièrement en maternelle cette année. A notre échelle locale, nous sommes peu armés pour résoudre cette problématique nationale et même européenne, mais cela pose évidemment question pour les années à venir.

Les équipes pédagogiques sont globalement stables, avec les mêmes directeurs d'école, tout comme les équipes des services municipaux et périscolaires, ce qui permet de continuer à bien travailler ensemble.

A noter que cet été, nous avons travaillé à une réorganisation partielle du service des Atsem (agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles) afin de répondre à une revendication des enseignants. Ainsi, les Atsem leur seront mises à disposition dès le jour de la pré-rentrée.

Cet été a été particulièrement marqué par les fortes chaleurs, comment comptez-vous faire à l'avenir ?

Tout d'abord, je tiens à remercier les agents de la ville, qui se sont adaptés et ont su accueillir les enfants qui en avaient besoin avec un réel sens du service public. Toutes nos structures sont restées ouvertes, que ce soit nos crèches, nos écoles ou nos accueils de loisirs, durant la fin de l'année scolaire et durant tout l'été.

Il faut désormais penser différemment nos locaux, dont certains avaient été mal conçus et mal orientés, comme la micro-crèche ou le pôle enfance Jean-Pierre Reschoeur. C'est pourquoi le maire nous a demandé de former un groupe de travail, notamment avec Lionel Lecointre, adjoint au maire en charge des bâtiments municipaux, pour réfléchir aux solutions durables de rafraîchissement de nos équipements,

prioritairement ceux qui accueillent des jeunes enfants. L'objectif est de permettre les premières réalisations dès le printemps prochain.

Quel message souhaitez-vous adresser aux familles à l'occasion de cette nouvelle rentrée ?

Je souhaite avant tout leur souhaiter une très belle rentrée, aux enfants comme aux parents ! À Lèves, nous avons la chance de pouvoir compter sur des équipes enseignantes investies et stables, ainsi que sur des agents municipaux pleinement mobilisés au quotidien. Tous contribuent, aux côtés des familles, à faire de nos écoles des lieux où les enfants peuvent apprendre, grandir et s'épanouir dans les meilleures conditions possibles.



Infos familles

Les inscriptions aux services périscolaires (hors car scolaire) se font via le Portail Familles.

LA RESTAURATION SCOLAIRE

Les menus sont confectionnés par C'Chartres restauration collective. Les repas sont à réserver via le Portail Familles **21 jours ouverts à l'avance**. Deux menus au choix sont proposés aux enfants chaque midi : un menu « standard » et un menu « végétarien ».

LE CAR SCOLAIRE

Un service de car scolaire est proposé par la ville de Lèves. Les inscriptions se font, selon les places disponibles, chaque fin d'année scolaire via un formulaire à compléter. **Changement pour la rentrée 2026/2027 : un seul circuit** - à consulter via leves.fr/education.

En complément de l'inscription auprès des services de la ville, tous les enfants de plus de 6 ans empruntant le car scolaire doivent être munis du titre jeune Filibus. Ce titre est disponible sur la boutique en ligne filibus.fr.

LE QUOTIENT FAMILIAL

Afin de bénéficier des services périscolaires, il est demandé aux familles de fournir **au plus tard le 31 août de chaque année** une photocopie de l'attestation CAF, ou de l'avis d'imposition ou de non-imposition.

Il sera enregistré pour la nouvelle année scolaire, et changé en cas de nouveau quotient dans l'année.

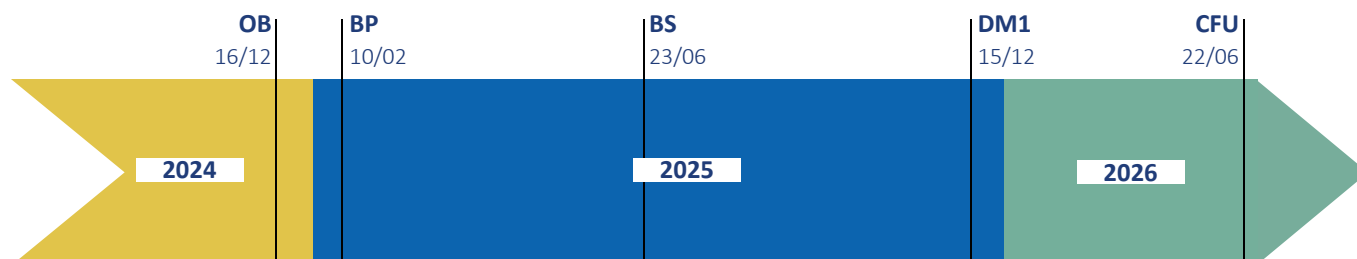
Dans le cas contraire, le tarif maximal vous sera appliqué dès la facture de septembre sans qu'une régularisation ultérieure soit possible.



Finances - Rapport d'activités 2025

Lors de la séance du 22 juin dernier, le Conseil municipal a adopté le Compte Financier Unique 2025, qui retrace l'ensemble des recettes et dépenses réalisées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre. Le Pied de fée vous présente comment la municipalité gère votre argent.

CALENDRIER BUDGÉTAIRE 2025



OB : Orientations Budgétaires : débat sur l'évolution budgétaire des prochaines années, qui comprend un PPI sur 3 ans (Plan Pluriannuel d'Investissements) et qui doit précéder le vote du BP.

BP : Budget Primitif, qui prévoit l'ensemble des recettes et dépenses de l'année à venir.

BS : Budget Supplémentaire, voté en milieu d'année, qui permet d'intégrer dans le budget un certain nombre

d'ajustements, notamment les sommes réelles des dotations et subventions, et qui permet la reprise des résultats de l'année antérieure.

DM : Décisions Modificatives budgétaires, qui apportent des ajustements au budget.

CFU : Compte Financier Unique, voté avant le 30 juin de l'année N+1, qui retrace l'exactitude des recettes et dépenses réellement effectuées.

LES RÉSULTATS 2025

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	4 905 995,75€	6 465 935,78€
Opérations réelles	4 718 279,92€	6 307 017,06€
Opérations d'ordre	187 715,83€	8 917,93€
Report 2024	0€	150 000,79€
INVESTISSEMENT	2 259 503,01€	2 158 525,54€
Opérations réelles	2 250 536,49€	1 769 953,40€
Opérations d'ordre	8 966,52€	187 764,42€
Report 2024	0€	200 807,72€
RÉSULTAT CUMULÉ	7 165 498,76€	8 624 461,32€
Excédent cumulé	1 413 532,44€	

LE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES RÉELLES

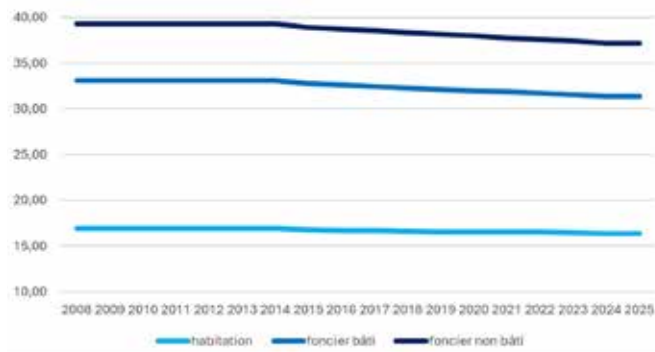
CAF BRUTE (excédent)*	1 413 532,44€
Charges de personnel	3 126 361,33€
Charges à caractère général	1 083 703,54€
Autres charges de gestion courante	376 973,17€
Charges financières	130 991,88€
Charges exceptionnelles	250,00€
DÉPENSES RÉELLES TOTALES	4 718 279,92€

*Hors cessions d'immo

RECETTES RÉELLES

Impôts et taxes	3 739 987,24€
Dotations et subventions	1 649 322,68€
Produits des services	649 218,55€
Atténuation des charges	117 770,29€
Autres produits*	150 718,30€
RECETTES RÉELLES TOTALES*	6 307 017,06€

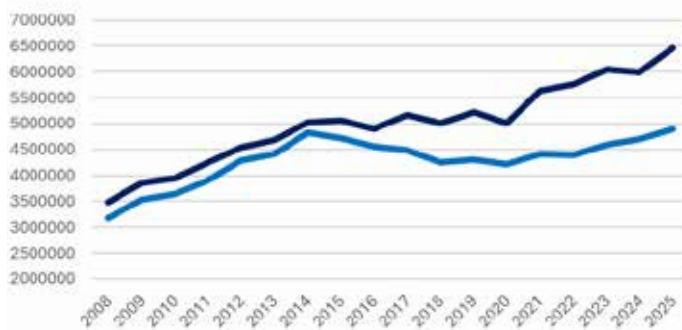
IMPÔTS



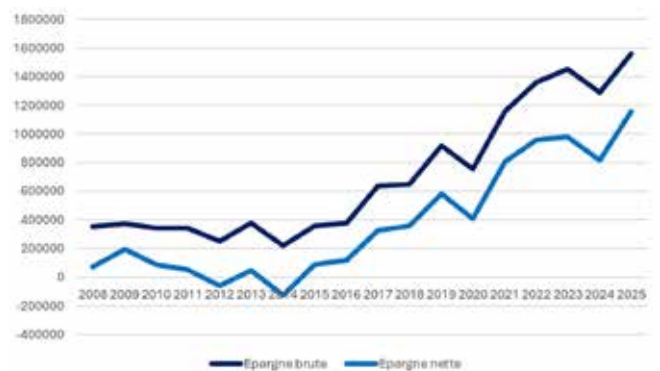
Après une baisse continue des impôts locaux durant 10 ans, leurs taux ont été maintenus en 2025, et sont plus faibles qu'en 2014. Grâce à une bonne dynamique fiscale liée aux ventes immobilières et à plusieurs constructions, les recettes de fonctionnement ont augmenté davantage que les dépenses, qui suivent l'inflation et sont impactées par les décisions gouvernementales telle la hausse du point d'indice. Grâce à ces bons résultats, la capacité d'autofinancement de la commune a repris une bonne dynamique, ce qui est un signe de bonne santé financière et permet à Lèves de couvrir ses investissements.

DÉPENSES ET RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

(hors cession d'immo)



AUTOFINANCEMENT (hors cession d'immo)



LES INVESTISSEMENTS

DÉPENSES RÉELLES

Immobilisations corporelles	1 358 681,77€
CPA* Coeur de village	490 000,00€
Remboursement emprunts	401 854,72€

DÉPENSES RÉELLES TOTALES 2 250 536,49€

* CPA : concession publique d'aménagement

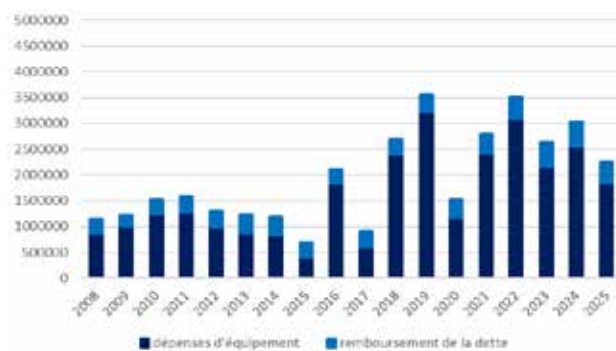
RECETTES RÉELLES

Subventions	274 783,50€
Excédents de fonctionnement capitalisés	1 098 648,41€
FCTVA**	252 238,89€
Taxe d'aménagement	141 198,24€
Autres produits	3084,36€

RECETTES RÉELLES TOTALES 1 769 953,40€

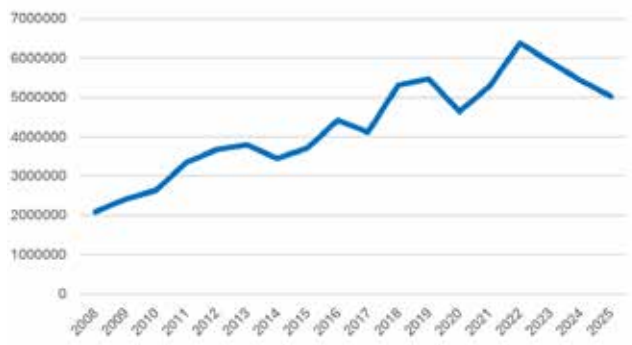
**FCTVA : fonds de concours de la TVA

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

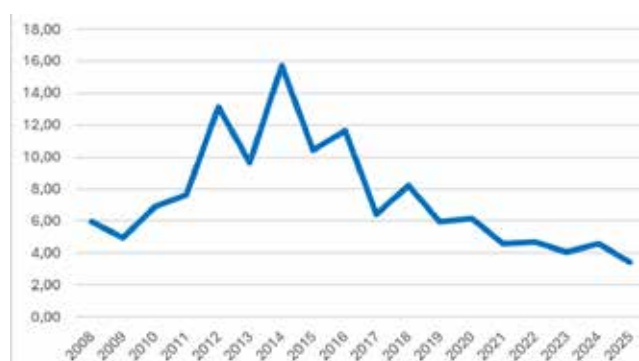


L'année 2025 a été marquée par la réalisation de plusieurs projets, dont l'un des plus visibles fut la rénovation de l'avenue Soutine, et par le lancement ou la poursuite d'études pour plusieurs projets dont les travaux ont vocation à démarrer en 2026 (route de Chavannes, complexe sportif, église...). Ainsi, les dépenses d'investissement totales furent de 2,25 millions d'euros, dont 401 000 pour le remboursement de la dette et 1 848 000 consacrés au financement des projets. Sans emprunt, l'encours de la dette a baissé, et la capacité de désendettement, avec un ratio de moins de 4 ans, est particulièrement performante.

ENCOURS DE LA DETTE



CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT



LUNDI 12 OCTOBRE : RÉUNION ANNUELLE SUR LES FINANCES MUNICIPALES

De 19h30 à 21h - mairie, salle du Conseil

Venez échanger comme chaque année avec le maire sur le compte administratif 2025 et sur les perspectives financières à venir.

Ouvert à tous

■ QUELQUES RÉALISATIONS 2025

BATIMENTS



Installation de cavurnes au cimetière



Etudes fondation et structure pôle enfance Jean-Pierre Reschoeur



Lancement des études des travaux de l'église



Poursuite des études au complexe sportif

VOIRIE



Travaux d'accessibilité au square de la Malonerie



Travaux avenue Soutine



Création d'un arboretum au square Griffith

EQUIPEMENTS



Acquisition d'une saleuse aux services techniques

Démarrage des travaux de rénovation de l'église Saint Lazare de Lèves



Au cœur du Moyen-âge, de très nombreux pèlerins cheminaient plusieurs fois par an de la cathédrale de Chartres à l'abbaye Notre-Dame de Josaphat, notamment lors des grandes sécheresses ou durant la nuit du Jeudi au Vendredi Saint. A cette occasion, les membres du clergé séculier et régulier portaient les saintes-reliques, parmi lesquelles le Voile de la Vierge. Cette scène est représentée par le grand mur en dalles de verre de Gabriel Loire, qui raconte les grandes pages de l'histoire de Lèves et qui constitue l'un des éléments remarquables de l'église qu'il convient de protéger. A droite, photo de la façade ouest de l'église prise cet été par la photographe locale Alexandra Rousseau, avec les Bas-reliefs de Jean-Lambert Rucki qui souffrent d'infiltrations et qui seront rénovés dans les règles de l'art durant les travaux.

Ouvert depuis bientôt dix ans, le dossier de rénovation de l'église Saint-Lazare va enfin rentrer dans sa phase concrète, avec le lancement des travaux en septembre. Complexe, de part la nature de l'édifice, de la fragilité de la voûte en béton et des différents éléments à intérêt patrimonial à reprendre, ce dossier a pleinement mobilisé équipes municipales et partenaires, et nécessitait notamment l'avis favorable de la Drac (direction régionale des affaires culturelles). Afin d'assurer la sécurité du chantier, l'église sera fermée pour une durée prévisionnelle de 12 à 15 mois, avec un objectif de rouverture pour Noël 2027.



FERMETURE DE L'ÉGLISE

Pendant la durée des travaux (prévisionnel de 12 à 15 mois environ),
objectif ouverture pour Noël 2027.



Les messes auront lieu dans les autres églises de la paroisse
(Saint-Prest, Champhol, Coltainville et Gasville-Oisème).



Les cérémonies spécifiques (mariage, baptême, obsèques)
pourront se tenir à la chapelle de la Fondation d'Aligre.

 + d'infos :  stgilduin.fr |  paroisse.stgilduin@gmail.com |  02 37 21 45 72



Complexe sportif Michel Castaing

Les travaux du complexe sportif Michel Castaing ont démarré cet été, tout d'abord avec l'installation de la base-vie et de l'accès au chantier en juillet, puis avec les premières interventions sur le dojo et sur le futur pôle tennis.



Ce tableau montre le détail des différentes prestations et des entreprises de travaux désignées par appel d'offres.

LOT	PRESTATION	DETAILS DES PRESTATIONS	ENTREPRISE	COUT PREVISIONNEL TTC
1	Désamiantage et démolition	Désamiantage du dojo et toit des vestiaires du foot ; déconstruction du club-house et des terrains de tennis ; démolition des vestiaires et des espaces extérieurs (espaces paysagers, piste de saut...) et mise à nu des charpentes	DB Centre	210 086,94
2	Clos couvert	Travaux gros œuvre (extension bâtiment principal, dojo, vestiaires, tennis couverts et non-couverts) : terrassement, fondation, maçonnerie, isolation thermique ; ouvrages et réseaux intérieurs ; travaux charpente et renforcement existant (dojo, salle de gymnastique, salle multisports, vestiaires football) ; toiture et menuiseries extérieures	Sartor	3 353 208,40
3	Menuiserie intérieure et agencement	Menuiseries intérieures et aménagement intérieur (cloisement, banc mural, rangement, meubles...)	Les menuiseries Castelneuviennes	234 826,80
4	Plâtrerie et peinture	Plâtrerie ; faux-plafond ; traitement acoustique mural ; peinture ; revêtement sol souple ; tracés de jeux dans la salle multisports et revêtement dur sols et murs	Fernandes Samuel	524 944,10
5	Terrains de tennis	Revêtement de sol pour terrain de tennis (résine et brique pilée) et aménagement des terrains (filets, grillages...)	Polytan	276 180,48
6	Terrains couverts	Charpente et couverture ; façades et système de traitement d'air par deshydrateur	SMC2	705 875,63
7	Electricité	Distributions principales et secondaires ; courants forts ; courants faibles et système de sécurité incendie ; équipement actif téléphonie, informatique et télévision	LTE	401 810,84
8	Chauffage et ventilation	Canalisations gaz ; chauffage et rafraîchissement ; ventilation ; plomberie ; équipements et accessoires sanitaires ; électricité et régulation ; extincteurs et signalisation de sécurité	Chauffage Plomberie Concept	801 825,77
9	VRD espaces verts	Terrassement ; réseaux et gestions des eaux pluviales ; réseaux eaux usées et eaux vannes ; réseaux d'adduction d'eau potable ; travaux de voirie ; clôture et portails et espaces verts	Parc espace	820 894,90

SÉCURISATION DU CHANTIER



Le chantier a été sécurisé et l'accès aux véhicules interdit. L'accès aux étangs est toujours possible pour les promeneurs par le Plan Vert et par la rue de Josaphat.

INSTALLATION DE LA BASE-VIE



La base-vie a été installée le 20 juillet dernier sur le parking des étangs, marquant le lancement concret des travaux de rénovation du complexe sportif Michel Castaing.

PRÉPARATION DU SOL POUR LES TERRAINS DE TENNIS



Au niveau du futur pôle tennis, le terrassement a été effectué pour servir dans un premier temps de zone de stockage des déchets.

DÉMONTAGE DU TATAMI DU DOJO



En vue des travaux de rénovation du dojo, les services de la ville ont procédé au démontage du tatami.

Le budget prévisionnel

DÉPENSES

TRAVAUX TTC (pour l'ensemble des lots)	7 329 653,86
Maîtrise d'oeuvre et études	979 241,76
TOTAL	8 308 895,62

RECETTES

Département (FDI)	98 234,00
Etat- Chartres métropole (PCAET)	122 227,00
Etat (DETR)	146 857,00
FCTVA	1 135 826,03
Reste à charge commune	6 805 751,59
TOTAL	8 308 895,62

Les partenaires



Le maître d'ouvrage



Le maître d'oeuvre



Lancement des travaux du Couasnon



Après une phase de tests menés depuis un an, le projet de remise en eau du Couasnon va rentrer cet automne dans sa phase concrète avec la reprise de plusieurs ouvrages hydrauliques le long de la vallée. Ici en avril devant la Croix rouge, à la limite communale entre Lèves et Mainvilliers, le cours d'eau est propice à la promenade et la biodiversité.

Vallée sèche, car non alimentée par une source naturelle, le Couasnon bénéficiera d'une remise en eau permanente, avec le rejet d'une partie des eaux traitées à la station d'épuration de la Mare Corbonne à Mainvilliers. Ainsi, sur 4,5 km, cette vallée qui traverse la commune trouvera une belle mise en valeur et sera un symbole fort des politiques environnementales menées en partenariat entre l'Etat, l'Agglomération et la ville de Lèves.

Après des expérimentations réalisées par Chartres métropole depuis l'été 2025, les travaux de reprise de différents ouvrages hydrauliques vont être menés à partir de cet automne sur les communes de Mainvilliers et Lèves. Des buses vieillissantes ou non adaptées vont laisser place à des ouvrages mieux dimensionnés et permettant un passage des véhicules et promeneurs sécurisé.

Ces travaux visent 3 principaux objectifs : adapter le gabarit des ouvrages aux débits modifiés du Couasnon ; améliorer le transit sédimentaire pour limiter l'engravement et l'érosion du cours d'eau ; et rétablir la libre circulation piscicole avec la restauration écologique du Couasnon.

Au total, sur 15 ouvrages hydrauliques existants tout au long du parcours entre la Mare Corbonne et le centre-ville de Lèves où le Couasnon se jette dans un bras de l'Eure (derrière l'Hôtel de ville), 2 ouvrages vont être repris à Mainvilliers, 1 à cheval entre Mainvilliers et Lèves (OH5, sur le site de la croix rouge) et 3 à Lèves (OH10, OH11 et OH15). A noter que l'ouvrage OH15, situé chemin de la vallée (après le cimetière), accueillera le plus gros ouvrage avec un pont-cadre de 22 mètres de long, d'une largeur de 2000 mm et d'une hauteur de 1100 mm.

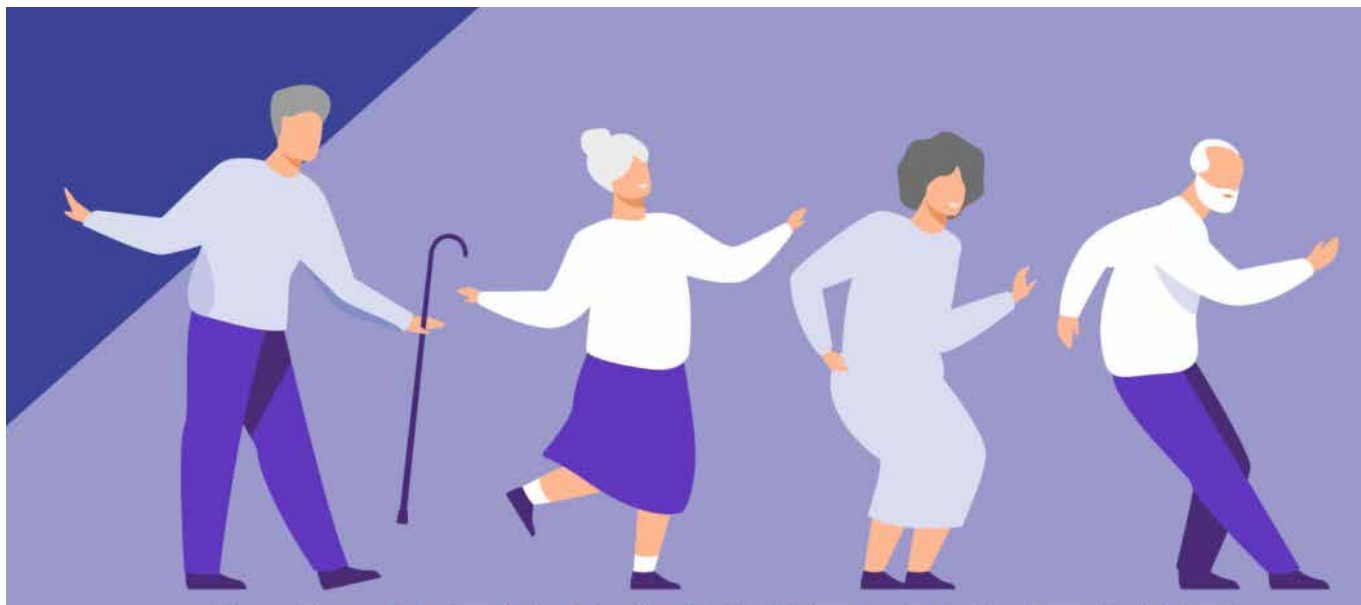
A la suite de ces travaux, qui vont avoir pour conséquence d'empêcher momentanément le passage sur certains chemins, sera prévue en 2027 la réalisation d'une vaste plaine d'expansion de crues, au lieu-dit les Nardières, à hauteur de la route de la Butte verte. Ces travaux intégreront la réalisation du chaînon manquant du cheminement qui relie le centre-ville de Lèves au champ de tir.

Tout au long de ces différentes étapes conduites par Chartres métropole, la municipalité de Lèves est pleinement associée et impliquée pour la réussite de ce projet qui renforce l'identité verte de la commune.

[illegible]

Semaine bleue : demandez le programme !

Chaque année, la Semaine Bleue est l'occasion de mettre à l'honneur les séniors, de valoriser leur place dans la vie de la commune et de favoriser les rencontres, les échanges et les moments de convivialité. La Ville de Lèves s'associe une nouvelle fois à cet événement en proposant un programme d'animations diversifié sous le signe de la découverte, du partage et du bien-être. Présentation du programme du 06 au 09 octobre 2026 !



Mardi 6 octobre

Atelier fabrication de bougies

Espace Soutine - 14h00 à 16h00

Inscription en mairie avant le 23 septembre.

Mercredi 7 octobre

Journée intergénérationnelle avec les enfants de l'accueil de loisirs maternel Jean-Pierre Reschoeur

10h30 : Atelier pâtisserie

12h00 : Repas enfants - séniors

14h00 : Atelier manuel mosaïque

16h00 : Goûter avec les enfants

Pôle Jean-Pierre Reschoeur

Inscription en mairie avant le 23 septembre.

Jeudi 8 octobre

Repas traditionnel du jeudi

Espace soutine - 12h00

Inscription en mairie avant le 23 septembre.

Forum et spectacle organisés par le Conseil départemental à l'espace Soutine

- 13h30 à 14h30 et de 16h à 17h : **Forum** de 17 stands de partenaires

- 14h30 à 16h00 : **Spectacle** de la Cie cavalcade : *ça que je trouve si merveilleux !*

Réservation conseillée à mda.bassin-chartrain@mda28.fr

Vendredi 9 octobre

Atelier gym animé par Sport Santé

Espace Soutine - 9h00 à 12h00

Inscription en mairie avant le 23 septembre.

Tout au long de la semaine, des photos seront prises afin de capturer des visages, des instants de vie, des moments de partage, qui seront ensuite présenter lors d'une exposition photos.



contact@leves.fr / 02 37 180 180



**Eure-
et-Loir**
LE DÉPARTEMENT

LA SEMAINE BLEUE À LÈVES

JEUDI 8 OCTOBRE 2026

FORUM ET SPECTACLE

« CA QUE JE TROUVE SI MERVEILLEUX ! »

DE LA COMPAGNIE CAVALCADE

Espace Soutine

Renseignements et programme complet :
eurelien.fr / mda.bassin-chartrain@mda28.fr

VILLE DE  **LÈVES**



**Eure-
et-Loir**
MDA

Belle retraite mesdames !

Avec le départ à la retraite de Michelle Dufoix et de Valérie Martin, ce sont deux figures du commerce lèveois qui nous quittent et vont laisser place à des repreneuses enthousiastes et à qui nous souhaitons plein succès.



Patronne emblématique du Maryland, établissement tout aussi emblématique de Lèves, Michelle Dufoix fut appréciée de ses clients habitués ou de passage, avec un accueil toujours bienveillant dès très tôt le matin. Si les discussions de comptoir et la vie foisonnante de son café-restaurant vont inmanquablement lui manquer, elle pourra profiter de son temps libre pour se consacrer davantage à sa famille. À l'occasion de son départ, une belle fête a été organisée en juillet, avec la présence de nombreuses personnes, dont le maire et plusieurs élus. C'est la lèveoise Aline Marchand, aidée de son compagnon Oswald Bailleau, qui a repris l'établissement, rouvert depuis la fin août.



Installée à Lèves depuis près de 30 ans, Valérie Martin a mis fin à son activité à la tête du salon Espace coiffure, non sans une touche de nostalgie après avoir été aux petits soins d'une clientèle fidèle. Le maire Rémi Martial, accompagné de Ghislaine Augé-Derussit, adjointe au maire en charge des relations avec la vie économique, est venue la remercier fin juin et a accueilli Tetyana Hodmond, repreneuse du salon.

LES GRANDS THÉÂTRES / JÉRÔME FOUCHER PRÉSENTENT

FRÉDÉRIC
CHAU

CLARA
HUET

GUY
LECLUYSE



L'INVITATION

UNE PIÈCE DE HADRIEN RACCAH

COLLABORATION ARTISTIQUE JUDITH ELMALEH

MISE EN SCÈNE : ERIC LAUGÉRIAS



ESPACE
SOUTINE



27 NOVEMBRE
2026



20H30

Retour en images

CÉRÉMONIE DU 18 JUIN



Lors de la traditionnelle cérémonie du 18 juin au monument aux morts, des conseillers municipaux jeunes ont procédé à la lecture de l'Appel du Général de Gaulle du 18 juin 1940.

LES CMJ EN VISITE À PARIS



Les conseillers municipaux jeunes accompagnés de quelques seniors ont visité le musée de l'Ordre de la Libération à Paris, avec lequel la ville a noué un partenariat depuis 8 ans.

PASSAGE DU JURY NATIONAL



Le 02 juillet dernier, la ville de Lèves a accueilli le jury national du label des villes et villages fleuris pour l'obtention de la 4^{ème} fleur. Réponse début septembre...

REMISE DE LIVRES AUX FUTURS COLLÉGIENS



Comme de coutume en fin d'année scolaire, le maire et son adjointe à la vie scolaire Marie-Hélène Ferreira ont remis aux élèves de CM2 de l'école Jules Vallain un livre de Pierre Doublet, historien Lévois.

ENTRETIEN ESTIVAL !



Les agents des services techniques ont poursuivi l'entretien des espaces végétalisés de la commune durant l'été, avec des horaires aménagés durant les canicules.

CÉRÉMONIE DU 16 AOÛT



Le 16 août dernier, élus, porte-drapeaux, anciens combattants, Lévois étaient réunis pour commémorer la Libération de Lèves en 1944.

Fête de la madeleine du 10 au 12 juillet 2026



La Fête de la Madeleine a débuté le 10 juillet avec l'ouverture de la fête foraine et une course de canards sur l'Eure organisée par Lèves-toi et marche. Des animations pour les enfants étaient proposées le samedi 11 juillet avec le concert des K-Pop Demons hunter, des ateliers maquillage, une animation mousse et un concert des musiques Disney. La soirée s'est terminée par une démonstration en musique du twirling Dance club de Lèves et d'une soirée dansante sur la place de l'Eglise. Le dimanche la fête foraine était toujours présente ainsi qu'un bric à brac avenue de la Paix.



Espace
Soutine
Saison
officielle
2026 - 2027





1

Un air de fête

Vendredi 06 novembre 2026 - 20h30
Théâtre d'humour musical

2

L'invitation

Vendredi 27 novembre 2026 - 20h30
Théâtre comédie

3

Yohann Metay, le sublime sabotage

Mardi 08 décembre 2026 - 20h30
Théâtre d'humour

4

Molière dans tous ses éclats

Mercredi 13 janvier 2027 - 15h00
Jeune public - théâtre d'humour

5

Chimère

Mercredi 03 février 2027 - 20h30
Théâtre

6

Thomas Poitevin

Vendredi 05 février 2027 - 20h30
Humour

7

Le comte de Bouderbala

Vendredi 12 mars 2027 - 20h30
Humour

8

Hommage à Michel Berger

Jeudi 18 mars 2027 - 20h30
Musique

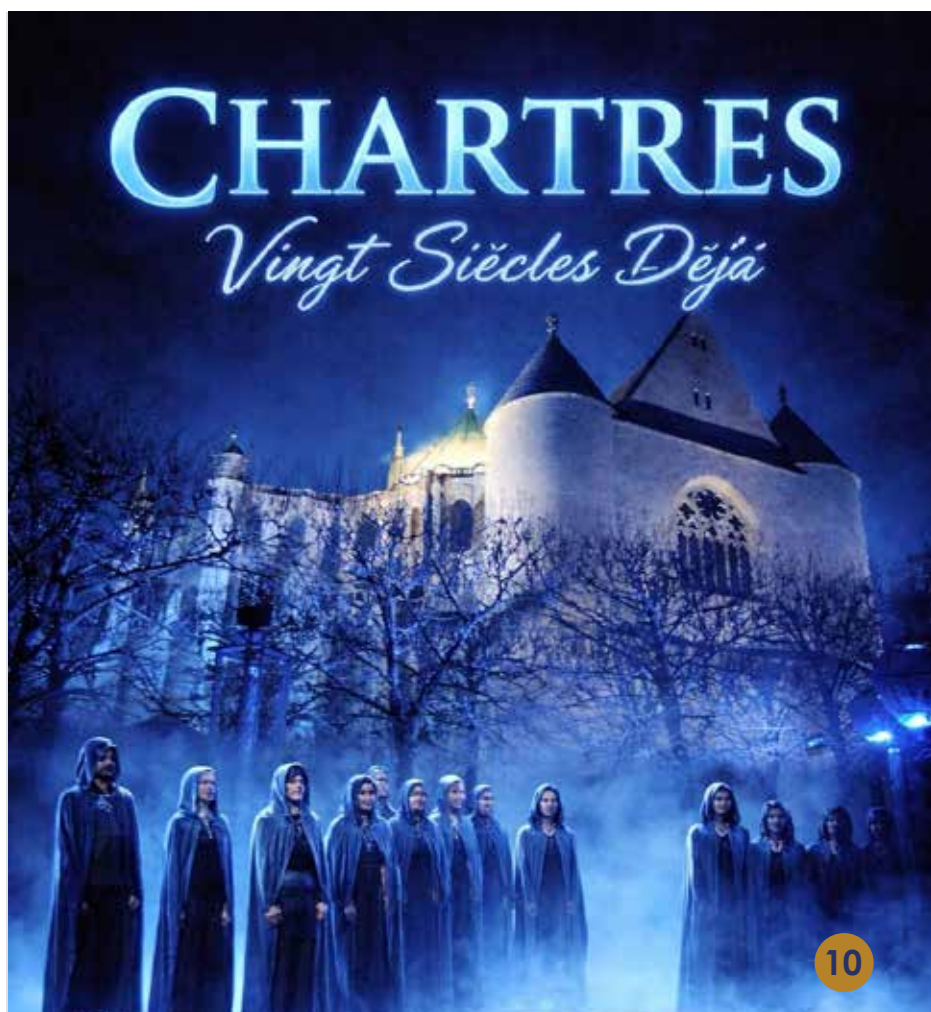
9

Orchestre de Chambre Nouvelle Europe sous la direction de Nicolas Krauze

Samedi 20 mars 2027 - 20h30
Musique



Espace
Soutine
 Spectacles
 accueillis





10 **Chartres, 20 siècle déjà !**
par Doux saut de l'Ange
Mercredi 02 décembre 2026 - 20h30
Théâtre - Musique

11 **Léocadia**
par les Tréteaux d'Aligre
30, 31 et 02 février 2027- 20h30 / 17h00 le dimanche
Théâtre

12 **Ce qui viennent la nuit...Folie ou paranormal ?**
par Comme si c'était vrai
Samedi 06 mars 2027 - 20h30
Théâtre

13 **L'art public à Londres : statues et monuments**
par le Club Linguistique de Lèves et le Comité de Jumelage de Lèves
Mercredi 10 mars 2027 - 20h00
Conférence

14 **Pianolala !**
par JM France
Mardi 16 mars 2027 - 9h45 et 14h30
Musique - Jeune public

15 **Les brumes de Manchester**
par la Boîte à eux de l'Amicale laïque
Du 13 au 15 et du 18 au 23 mai 2027 - 20h30 / 15h30
Théâtre



PROGRAMME de l'école municipale de musique de Lèves à découvrir prochainement...

Alicia Delachaume emmène Lèves aux Championnats d'Europe de twirling



Conseillère municipale depuis mars dernier, Alicia Delachaume est une femme engagée pour sa commune de Lèves où elle a toujours vécu, et dont elle a brandi fièrement les couleurs en Croatie cet été à l'occasion des championnats d'Europe de twirling.

À Lèves, certains engagements vont bien au-delà du simple bénévolat. C'est le cas d'Alicia Delachaume, présidente du Twirling Dance Club de Lèves et conseillère municipale, qui consacre une grande partie de son temps à faire vivre sa commune, aussi bien à travers le sport que par son investissement dans la vie locale.

Assistante maternelle de profession, Alicia a toujours eu à cœur de s'investir pour les autres. Elle a créé en 2022, avec sa sœur Laura, le Twirling Dance Club de Lèves. Leur ambition était de proposer une pratique sportive accessible à tous, dans un esprit familial, bienveillant et dynamique. Le club compte à ce jour près de 70 licenciés et s'est imposé comme un acteur incontournable de la vie associative lévoise en participant notamment aux événements communaux tels que la Fête de la Madeleine.

La saison 2025-2026 restera une nouvelle fois gravée dans l'histoire du club. Après un magnifique gala à l'espace Soutine et de très belles performances aux Championnats de France à Landivisiau en Bretagne avec plusieurs athlètes finalistes et de nombreux podiums, neuf sportifs décrochent leur sélection en équipe de France pour représenter notre pays aux Championnats d'Europe, organisés à Varaždin, en Croatie.

Pour Alicia, son engagement au sein du conseil municipal et celui du Twirling Dance Club poursuivent finalement le même objectif : faire vivre Lèves, créer du lien entre les habitants, offrir aux jeunes des projets porteurs de valeurs et contribuer au dynamisme de la commune.



Lors des championnats d'Europe, Alicia et Maxime Doucet, athlète masculin du Twirling Dance Club de Lèves.



Alicia (3^{ème} en partant de la droite) et Laura, sa sœur (5^{ème} en partant de la droite), au côté des neuf athlètes qui ont concouru aux championnats d'Europe 2026.

Noé Lecomte, licencié de l'école d'arts martiaux de Lèves, champion de France



Noé Lecomte, jeune licencié de 16 ans à l'école d'arts martiaux et de self-défense de Lèves, nous raconte sa passion pour les arts martiaux, son palmarès et ses ambitions.

Noé Lecomte, pouvez-vous nous parler de votre passion pour les arts martiaux et de la place du sport au quotidien ?

Je pratique les arts martiaux (Yoseikan-budo et chanbara), avec mon père (Frédéric, 3e dan et instructeur fédéral) depuis une dizaine d'années, mais également un peu le football. Cela représente quatre entraînements par semaine.

Depuis combien d'années êtes-vous licencié de l'école d'arts martiaux de Lèves et dans quelles disciplines évoluez-vous et en quoi consistent t-elles ?

Depuis 7 ans, je suis licencié à l'Ecole d'arts martiaux de Lèves où je pratique le Yoseikan-budo, art martial japonais créé en France dans les années 70. En compétition deux systèmes coexistent : le pieds/poings avec projections et le combat avec des bâtons en mousse. Je pratique également dans un autre club (à Voves) le Chanbara qui est une forme d'escrime Japonaise, qui utilise différents types de sabres (courts et longs) et des lances, également en mousse. Ces disciplines sont moins médiatisées que le judo ou le karaté.

Pouvez-vous nous parler de vos résultats sportifs en Yoseikan-hudo au niveau national ?

En 2019, je suis vice-champion de France pupille ; en 2024, je deviens double champion de France minime (catégorie pieds/poings et bâton) ; en 2025 je suis champion de France cadet (catégorie bâton) et cette année, double champion de France cadet (catégorie pieds/poings et bâton) et champion de France cadet en chanbara (catégorie sabre à deux mains).

Quels sont vos projets futurs ?

L'année prochaine, je vise la ceinture noire de Chanbara et les titres de champion de France en juniors dans les deux disciplines.



La ville de Lèves soutient et accompagne la nouvelle association Le Théâtre de la Transformation, qui remplace la Compagnie des 12 Portes

À la rentrée, une nouvelle association de théâtre (*Le théâtre de la transformation*) sera présente à Lèves, en remplacement de la compagnie des 12 Portes, qui a décidé de cesser son activité. Soutenue et accompagnée par la Ville, elle proposera des activités pour petits et grands. Les élèves de l'école élémentaire pourront notamment bénéficier d'ateliers le mardi matin, tandis qu'une activité théâtre sera également proposée aux enfants des accueils de loisirs pendant les vacances scolaires. Des cours seront par ailleurs proposés le mardi à partir de 16h30, ainsi que des séances pour enfants et adultes le mercredi à l'Espace Soutine, en fonction des inscriptions. Une belle occasion de découvrir ou de partager le plaisir du théâtre !

Contact : Lydia Ervalho - lydia@theatredelatransformation.fr / theatredelatransformation.fr

Vie des associations

■ LA VIGNE DE LÈVES

Chers amis,

Déjà la prochaine vendange approche. A l'heure où nous écrivons cet article, impossible d'en prédire la date, tant les conditions caniculaires sont dures. Wait and see, la nature est maître.

Septembre est riche : La Vigne de Lèves sera présente au Forum des Associations **le 5**, à la Fête de l'Abeille **le 13** et à Saint-Brice **les 26-27**. Nous attendons également la venue à nouveau des classes de l'école Jules Vallain.

Nos soirées dégustation reprennent le **jeudi 17 septembre**, inscrivez-vous vite à ces moments délicieux, les tarifs sont inchangés. Mais surtout réservez le **dimanche 4 octobre**, où la Fête de la Vigne vous réservera plein de moments agréables, de 10h à 18h !

Vous pourrez déguster notre première cuvée 2025, mais aussi celles de nos amis vignerons euréliens de Saint-Brice, Saint-Prest, Berchères-les-Pierres, Mérouville et Gallardon. Belle occasion de découvrir le renouveau du vignoble eurélien, d'agrandir vos connaissances sur la vigne et le vin, et plus généralement des plantes avec la Société d'Horticulture de Chartres, qui nous fait à nouveau l'amitié de sa présence.

La visite de notre vignoble sera assurée par le Club des Voitures Anciennes de Beauce.

La pause déjeuner sera assurée par l'association qui vous réserve un succulent barbecue, qu'il vous faudra réserver sur le site ou par mail (contact@lavignedeleves.com). La buvette vous permettra de rester en forme pour danser avec nos excellents musiciens, vous défouler aux jeux en bois et vous initier au bridge en jouant à ce jeu formidable : oui c'est possible, le C'Chartres Bridge vous le prouvera !

Et enfin il faudra garder force et lucidité pour répondre au quizz sur la vigne eurélienne et son histoire et tenter de gagner de magnifiques lots !

Terminez bien cet été,
François MEBS



■ C2L

Nous serons présents au forum des associations le **samedi 05 septembre 2026** de 10h à 17h. Venez nous y retrouver pour vous inscrire ou réinscrire.

Pour la rentrée de septembre 2026, nous envisageons d'ouvrir un nouveau cours anglais adulte pour vrai débutant. Si vous n'avez jamais étudié l'anglais à l'école ou si vous voulez revoir les bases nécessaires à la pratique de la langue, ce cours sera pour vous. Le jour retenu pour ce nouveau cours sera le mardi de 18h à 19h30. La seule condition d'ouverture sera liée au nombre de participants soit 7 minimum.

Des places sont disponibles dans le cours d'espagnol adultes ou lycéens le mercredi soir de 18h30 à 20h.

Les cours enfants redémarreront à partir du **lundi 21 septembre** et les cours adultes à partir du **lundi 28 septembre**.
Pour tout renseignement 06 76 99 17 98 ou mail cholin.annie@gmail.com

La Présidente C2L, Annie CHOLIN

■ COMITÉ DES FÊTES

La surprise est passée depuis quelques semaines, pas de BRIC A BRAC cette ANNÉE du fait de la canicule. On se reverra l'année prochaine dans de meilleures conditions, nous l'espérons.

- Autour du feu d'artifice, les lampions.... Pas à la date prévue mais reportée au **11 septembre**.

- le **5 septembre** sur le parvis de la mairie, aura lieu la journée des associations à laquelle nous assurerons la restauration et les boissons.

- le **13 septembre**, participation à la FÊTE DE L'ABEILLE, À LA GRANGE AUX QUATRE VENTS.

Nous assurerons la vente des boissons ainsi que les desserts.
Au plaisir de nous revoir bientôt. LE COMITÉ DES FÊTES.

■ FNACA

Lundi 5 octobre 2026 à 17 heures 15 : assemblée générale de notre association.

Au programme :

- paiement des cotisations
- infos diverses

Les invitations personnelles vous parviendront en temps utile.

Lèves reçoit les vignobles Euréliens

FÊTE DE LA VIGNE

DIMANCHE 4 OCTOBRE 2026



**VEZ
DANSER**



Dégustation
des vins euréliens



Visite de la vigne
en voitures
anciennes



Pause gourmande
11h30 - 14h30
sur inscription



Quiz concours sur les
vignobles et l'histoire
de la vigne eurélienne



Découvrez le bridge
en jouant !



Déroulez vous aux
jeux en bois

PROGRAMME & INSCRIPTION



VILLE DE LÈVES



SH
EL



10H - 18h
Place de l'Eglise,
28300 LEVES

Entrée Libre / Buvette sur place

AMICALE LAIQUE



130 ans !

Le **25 novembre 2026** à 20 h 30, à l'Espace Soutine, l'Amicale Laïque, l'une des plus anciennes associations de Lèves, fêtera ses 130 ans. Pour l'occasion, en partenariat avec l'école de cirque, Les Em.Portés, un spectacle original sera présenté.

Il mêlera avec brio et humour, numéros de cirque, musique et sketches.

Venez nombreux, le tarif d'entrée sera modéré ! 6€ plein tarif et 3€ tarifs réduits.

Ateliers théâtre pour tous

Dès la rentrée prochaine, à la salle Marcel Josse, l'Amicale laïque ouvrira de nouveaux ateliers consacrés à la pratique de théâtre. Un pour les enfants du CE2 au CM2, un pour les collégiens et le dernier pour les lycéens et adultes. Pour tout renseignement, se rendre au forum des associations le **dimanche 5 septembre**, ou aux cours d'essai qui seront proposés les **jeudis 10 et 17 septembre** à la salle Marcel Josse. (enfants : 16h30, collégiens : 17h45, lycéens et adultes : 19h) tél : 06 15 96 11 19

LÈVES-TOI ET MARCHE

Une nouvelle saison commence mais avant tout un petit bilan sur la seconde édition de « la course de canards » qui s'est déroulée le 10 juillet en ouverture de la fête de la Madeleine. Nous avons eu 400 parrainages de canards (identique à la 1^{ère} édition) dont 40 parrainages des enfants des écoles lévoises malgré qu'ils aient été offerts par la ville de Lèves.

La course s'est déroulée au fil de l'eau et le temps de trajet est resté le même à 45 mn pour le gagnant. Pour la grande course : la gagnante est Madame LAME Sylvie (cf. photo) avec le canard numéroté 1156 qui a gagné un bon d'achat d'une valeur de 800 euros.



Treize autres parrains ont été récompensés.

Pour la course des enfants des écoles lévoises : le gagnant est Nathael R. avec le canard numéroté 1090 qui a gagné un pass à La Tanière pour quatre personnes. Sept autres parrains ont été récompensés.

Événement à venir :

LES AMIS DE L'ABBAYE DE JOSAPHAT



Le 9 juin dernier, l'association a tenu son Assemblée Générale au Mousseau avec une assemblée nettement plus importante qu'en 2025 ce qui confirme le nouveau dynamisme des Amis de l'Abbaye de Josaphat. A l'issue de cette AG une nouvelle présidente a été élue en la personne de Félicité Lagier, membre fondateur et guide-conférencière reconnue sur Chartres.

Les **19 et 20 septembre**, journées du patrimoine, sera organisée une visite guidée du site avec la participation de Véronique Domagalski costumée qui vous contera la longue et passionnante histoire de l'Abbaye, sans oublier l'importance de Fondation d'Aligre où se trouvent aujourd'hui les vestiges de l'abbaye.

Dans un premier temps venez nombreux à la journée des Associations le **5 septembre** sur la place de l'Eglise de Lèves sur notre stand où nous serons heureux de vous accueillir et de vous présenter nos prochaines activités, en particulier une sortie d'automne. Dans l'attente du plaisir de vous rencontrer.

- Le **dimanche 11 octobre 2026**, « VIDE-GRENIER de la rue du Bout du Val ».

Projet 2027 en développement : course de « Véhicules Roulants Non Motorisés » **en juillet 2027**.

Rejoignez-nous si vous souhaitez participer.

Renseignements et inscriptions à levestoietchmarche@hotmail.com ou 07 68 22 64 25.

Voici les activités de nos sections :

« Les tricopines » sont heureuses de vous accueillir à la salle « Françoise Donneau » dans l'espace Gabriel Loire pour le CAFE TRICOT :

En septembre 2026 : les **lundis 7 et 21** à 14h00 et les **samedis 5 et 19** à 10h00

En octobre 2026 : les **lundis 5 et 19** à 14h00

Les **samedis 3, 17 et 31** à 10h00

« Je patch et je couds ». Muriel sera ravie de vous accueillir dans la salle N°2 de l'espace SOUTINE.

En septembre 2026, les **mardis 8 et 22** de 14h00 à 21h00

En octobre 2026, les **mardis 6 et 20** de 14h00 à 21h00

Retrouvez toutes ses informations sur www.levestoietchmarche.fr.

Nous nous tenons à votre disposition pour échanger sur vos projets, vos idées et vos envies.

JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE

19-20 SEPT. 2026 / 14H-18H

FONDATION D'ALIGRE ET MARIE-THÉRÈSE

10 RUE DE JOSAPHAT - LÈVES

les amis de
l'abbaye de
JOSAPHAT

Visites commentées (1h30)

par conférencière

19/09 : DÉPARTS 14H ET 15H30

20/09 : DÉPARTS 14H15 ET 15H45

ENTRÉE GRATUITE - OUVERT À TOUS

Contacts : Monique GALLOIS 06 16 77 23 45

+ d'infos : abbayedejosaphat.com

VILLE
DE  LÈVES

Fondation
d'Aligre
et Marie-Thérèse


FONDATION
 PATRIMOINE



**MONUMENT
HISTORIQUE**

LANCEMENT

SAISON CULTURELLE

Un air de fête
par Cinq de Cœur

 Espace
Soutine

 6 novembre
2026

 20h30



TENNIS CLUB DE LÈVES



L'année 2025 – 2026 s'est terminée comme elle a commencé : dans la joie et la bonne humeur. Nos compétiteurs ont retrouvé le chemin des matchs en extérieurs que ce soit en matchs par équipe ou de manière individuelle. Le beau temps nous a même permis d'organiser un tournoi au printemps en lieu et place de notre open rendu impossible pour cause de travaux. Le club a profité au maximum de ce beau temps et de ses terrains extérieurs avec de nombreuses animations enfants et un tournoi de pickleball (nouveau à découvrir). La canicule nous a certes empêché de faire notre barbecue annuel mais elle ne nous a pas privé d'un dernier apéro de fin d'année. Nous remercions tous les adhérents pour cette fantastique année et évidemment nos coaches Fanny, Martin et Chloé sans qui rien de tout cela ne serait possible.

L'année 2026-2027 sera placée sous le signe du jeu en intérieur car nos terrains extérieurs sont maintenant inaccessibles mais la joie et la bonne humeur seront toujours au rendez-vous et nous vous attendons nombreux pour partager tous les moments qui font de notre association un club magnifique.

JUDO CLUB DE BEAUCE



Le 19 juin se tenait la traditionnelle cérémonie de fin d'année au cours de laquelle une rétrospective sur l'année écoulée a été effectuée (activités internes au club, stages, mises à l'honneur, résultats sportifs), mais également un point sur les projets identifiés sur la saison à venir, et surtout, ce qu'attendent le plus les enfants, la validation et l'officialisation de leur passage de grade.

Quelques démonstrations et combats ont agrémenté le tout et la cérémonie s'est terminée par des boissons désaltérantes et quelques sucreries bien méritées au vue de la chaleur rencontrée.

Cette cérémonie aura également marqué les 60 ans du club, mais aussi notre dernier exercice (canicule oblige) dans ce dojo tel que nous le connaissons depuis tant d'années avant sa rénovation.

En attendant, l'équipe s'est mobilisée pour aménager le dojo temporaire situé dans le gymnase à l'entrée du tennis à l'étage et sommes impatients de vous y retrouver.

LE TIR À L'ARC DE LÈVES A FÊTÉ SES 55 ANS

Cette saison, le club de tir à l'arc de Lèves a fêté son 55^e anniversaire. Figure incontournable du tir à l'arc au sein du comité départemental avec ses 72 adhérents, le club a mené plusieurs projets d'envergure ces derniers mois afin d'améliorer ses infrastructures extérieures. Grâce à l'engagement de plusieurs bénévoles, la couverture du pas de tir, l'installation d'un chalet en bois ainsi que la rénovation et la fabrication de nouvelles cibles ont pu être réalisées. Je tiens à remercier Romain et Benjamin pour leur assistance technique et leur implication dans la conduite de ces travaux.



Le club a également investi plusieurs milliers d'euros dans l'acquisition de matériel d'archerie (arcs, branches, cibles campagne, etc...) afin d'offrir à ses adhérents les meilleures conditions d'accueil et d'entraînement, sous la bienveillante de notre entraîneur et de ses assistants.

Ces efforts ont porté leurs fruits avec d'excellents résultats sportifs : 17 médailles d'or, 14 médailles d'argent et 10 médailles de bronze en saison salle, ainsi que 4 médailles d'or, 3 d'argent et 2 de bronze en tir extérieur.

Trois de nos archers se sont particulièrement illustrés lors du

championnat départemental individuel : Lola a remporté le titre chez les femmes, tandis que Luc et Romain ont respectivement décroché les médailles d'argent et de bronze chez les hommes.



Une équipe masculine était également engagée au championnat départemental par équipes et a obtenu la médaille d'argent. Nous sommes également très fiers d'avoir présenté, pour la première fois, une équipe féminine à cette compétition. Malgré leur manque d'expérience, nos archères ont fait preuve d'une remarquable détermination, enchaînant des matchs parfois haletants pour finalement décrocher une honorable 9^e place.

Dans une volonté d'évolution et de modernisation, le club adopte désormais le nom de « Coeur de Cible Lévois ». Cette nouvelle identité s'accompagne d'un logo et d'une tenue renouvelés, davantage ancrés dans l'image de notre commune.



Si le nom évolue, l'ADN du club demeure inchangé : promouvoir la pratique du tir à l'arc dans un esprit de convivialité, de partage et de lien social, que ce soit pour le loisir, la progression personnelle ou la compétition.

B. Chauveau - Président de Coeur de Cible Lévois

SEDB



Association pour le bénévolat dans toutes ses formes
Nous serons présents comme tous les ans à la journée des associations **samedi 5 septembre 2026** cette année place de l'Eglise.
N'hésitez pas à nous rencontrer pour informations.

HALLOWEEN - VENEZ FRISSONNER !



Vous avez rendez-vous avec les monstres le samedi 31 octobre 2026 de 18h à 21h au 28 avenue Soutine.
Soupe de potirons offerte !
Venez déguisés !

SAMEDI 5 SEPT. 26

JOURNÉE DES ASSOCIATIONS LÉVOISES

10H - 17H



Nouvelle
formule
en **centre-ville** !

État-civil et urbanisme

État-civil (jusqu'au 16 août 2026)

NAISSANCE

24 juillet 2026
Joséphine MARTIAL-CLAIRON

MARIAGE

20 juin 2026
Jade ALLOUCHERY et Patrice ROUX

27 juin 2026
Isabelle FRANC et Jean-Pierre PREVOST

18 juillet 2026
Fatima MEBARKI et Cyril DAHURON

DÉCÈS

10 juillet 2026
Monique CUSSY épouse VARIN

11 juillet 2026
Ginette PIGOT

16 juillet 2026
Daniel BELNOUE

17 juillet 2026
Stéphane ILLIET

Urbanisme (jusqu'au 16 août 2026)

Autorisations en instruction

Déclarations préalables

DP 028 209 26 00069	14 rue Jules Vallain	Installation 7 panneaux photovoltaïques	DP 028 209 26 00081	23 rue Alphonse Jacquet	Installation de 9 panneaux photovoltaïques
DP 028 209 26 00070	61 route de Chavannes	Changement de portail par portail en aluminium	DP 028 209 26 00082	23 route du Bois de Lèves	Ajout de volets roulants en aluminium, coloris blanc RAL 9016 sur fenêtres du RDC
DP 028 209 26 00071	41 Avenue Gérard Philipe	Remplacement volet bois par un volet roulant	DP 028 209 26 00083	33 rue Pablo Neruda	Pose de volets roulants extérieurs solaires sur fenêtres de toit velux
DP 028 209 26 00072	23 rue Alphonse Jacquet	Installation de 9 modules photovoltaïques	DP 028 209 26 00084	1 Allée des Graviers	Remplacement d'une clôture mitoyenne par une clôture neuve
DP 028 209 26 00073	62 Avenue de la Paix	Installations de panneaux en composite en limite séparative d'1,80m haut	DP 028 209 26 00085	7 rue d'Ouarville	Installations de 8 panneaux photovoltaïques
DP 028 209 26 00074	113 Route de Chavannes	Installations de 18 panneaux photovoltaïques noires mates	DP 028 209 26 00086	16 rue du Vau Monnaie	Remplacement de la porte de garage actuelle
DP 028 209 26 00075	121 Avenue de la Paix	Réfection de toiture	DP 028 209 26 00087	28 rue Jules Vallain	Remplacement portail bois par un portail en aluminium + remplacement 3 paires de volets
DP 028 209 26 00076	Lieu-dit Lèves	Projet Couasnon, redimensionner un ouvrage (busages) pour réduire le risque d'inondation			
DP 028 209 26 00077	La Croix rouge Lèves	Projet Couasnon, redimensionner un ouvrage (busages) pour réduire le risque d'inondation	Permis de construire et démolir		
DP 028 209 26 00078	3 bis rue de Longsault	Installation d'une pergola d'une superficie de 9 m2	PC 028 209 26 00016	75 route de Chavannes	Création d'une extension et transformation d'un appenti en garage
DP 028 209 26 00079	10 rue Jules Vallain	Création fenêtre 2 vantaux bois blanc + remplacement d'une fenêtre par une porte bois	PD 028 209 26 00002	6 Résidence des Cèdres	Démolition du pigeon-nier
DP 028 209 26 00080	1 Avenue Gérard Philipe	Installation centrale photovoltaïque composée	PC 028 209 26 00017	1 Chemin de la Vallée Baron	Création d'un carpot adossé à la maison appuyé sur la limite de parcelle

Autorisations délivrées

Déclarations préalables

DP 028 209 26 00064	8 Avenue de la Paix	Changement d'habitation en usage professionnel	DP 028 209 26 00074	113 Route de Chavannes	Installations de 18 panneaux photovoltaïques noires mates
DP 028 209 26 00066	15 rue du Bout du Val	Installation de 12 panneaux photovoltaïques	DP 028 209 26 00075	121 Avenue de la Paix	Réfection de toiture
DP 028 209 26 00067	2 rue de Bailleau	Isolation des murs par l'extérieur	DP 028 209 26 00077	La Croix rouge Lèves	Projet Couasnon, redimensionner un ouvrage (busages) pour réduire le risque d'inondation
DP 028 209 26 00069	14 rue Jules Vallain	Installation de 7 panneaux photovoltaïques	DP 028 209 26 00080	1 Avenue Gérard Philipe	Installation d'une centrale photovoltaïque composée de 16 panneaux de 500W
DP 028 209 26 00070	61 route de Chavannes	Changement de portail actuel par un portail en aluminium	DP 028 209 26 00082	23 route du Bois de Lèves	Ajout de volets roulants en aluminium, coloris blanc RAL 9016 sur fenêtres du RDC
DP 028 209 26 00071	41 avenue Gérard Philipe	Remplacement de volets en bois par un volet roulant	DP 028 209 26 00083	33 rue Pablo Neruda	Pose de volets roulants extérieurs solaires sur fenêtres de toit velux existantes
DP 028 209 26 00072	23 rue Alphonse Jacquet	Installation de 9 modules photovoltaïques	DP 028 209 26 00086	16 rue du Vau Monnaie	Remplacement de la porte de garage actuelle
DP 028 209 26 00073	62 Avenue de la Paix	Installations de panneaux en composite en limite séparative d'une hauteur de 1,80 m			

Conseil Municipal

Séance du 22 juin 2026

1. Approbation du compte financier unique 2025 des budgets Ville de Lèves et Espace Soutine - Annexes

Le compte financier unique (CFU) est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. L'article 205 de la loi de finances n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026.

Par anticipation, la ville de Lèves s'est engagée dans cette démarche pour les comptes 2025.

Les objectifs du CFU sont :

- Favoriser la transparence et améliorer la lisibilité de l'information financière des collectivités,
- Améliorer la qualité des comptes,
- Simplifier le processus administratif entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause les prérogatives respectives,

Le CFU retrace toutes les dépenses et recettes réalisées au cours de l'année 2025, y compris les restes à réaliser. Il doit être approuvé par le Conseil municipal au plus tard avant le 30 juin 2026. Conformément à l'article L2121-14 du Code général des collectivités territoriales, monsieur le maire de Lèves quittera la séance lors de son approbation.

VU le décret n° 2025-1428 du 30 décembre 2025 relatif à la généralisation du CFU,

VU l'article 205 de la loi de finances n° 2023-1322 du 29 décembre 2023,

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment et notamment ses articles L.1612-12 et L.2121-31,

CONSIDERANT que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

CONSIDERANT que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

CONSIDERANT que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

CONSIDERANT que les comptes financiers uniques du budget commune de Lèves et de l'Espace Soutine font ressortir les éléments financiers 2025 suivants :

Détermination du résultat du budget principal Commune de Lèves

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	Prévision budgétaire	3 831 031,36	5 879 290,00	9 710 321,36
	Recettes réalisées	1 957 717,82	6 315 934,99	8 273 652,81
	Restes à réaliser	485 249,56	0,00	485 249,56

DEPENSES	Prévision budgétaire	4 031 839,08	6 029 290,79	10 061 129,87
	Dépenses réalisées	2 259 503,01	4 905 995,75	7 165 498,76
	Restes à réaliser	530 679,68	0,00	530 679,68
	Résultats antérieurs reportés	200 807,72	150 000,79	350 808,51
	Solde excédent/ déficit	-100 977,47	1 559 940,03	1 413 532,44

Détermination du résultat du budget Espace Soutine

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	Prévision budgétaire	1 872,05	127 872,05	129 744,10
	Recettes réalisées	1 872,05	125 490,10	127 362,15
	Restes à réaliser	0	0	0
DEPENSES	Prévision budgétaire	4 221,05	160 362,29	164 583,74
	Dépenses réalisées	0	125 798,34	125 798,34
	Restes à réaliser	0	0	0
	Résultats antérieurs reportés	2 349,40	32 490,24	38 403,45
	Solde excédent /déficit	4 221,45	32 182,00	36 403,45

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, 25 voix pour, 4 abstentions (MMES Vuarnesson et Marchand et MM. Boeuf et Benoît),

APPROUVE les comptes financiers de l'exercice 2025 du budget principal de la commune de Lèves et du budget de l'Espace Soutine.

2. Exercice 2025 – Comptes financiers uniques – Affectation des résultats

Lors de sa séance du 9 février 2026, le Conseil municipal a procédé à la reprise par anticipation des résultats avant l'adoption du compte financier unique du budget principal de la commune de Lèves.

Ainsi, si le compte financier unique venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante doit procéder à leur régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte financier unique et en tout état de cause avant la fin de l'exercice 2026.

CONSIDERANT, pour le budget principal, les résultats provisoires du compte financier unique 2025 comme suit :

Section de fonctionnement : excédent de 1 568 354,03 euros,
Section d'investissement : déficit de 101 450,47 euros,

CONSIDERANT, pour le budget principal, les résultats définitifs du compte financier unique 2025 approuvés ce jour comme suit :

Section de fonctionnement : excédent de 1 559 940,03 euros,
Section d'investissement : déficit de 100 977,47 euros,

CONSIDERANT les résultats approuvés pour l'Espace Soutine,
Section de fonctionnement : excédent de 32 182,00 euros,
Section d'investissement : excédent de 4 221,45 euros,

VU l'instruction comptable M57,

Il est proposé d'affecter les résultats définitifs comme suit :

Budget principal	
Report en fonctionnement (R002)	150 000,00 €
Affectation en investissement (R1068)	1 409 940,03 €
Report en investissement (D 001)	100 977,47 €

Budget Espace Soutine	
Report en fonctionnement (R002)	32 182,00 €
Report en investissement (R 001)	4 221,45 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, 25 voix pour, 4 abstentions (MMES Vuarnesson et Marchand et MM. Boeuf et Benoît),

DECIDE l'affectation des résultats définitifs de l'exercice 2025 tels que présentés ci-dessus.

3. Exercice 2026 – Budgets Supplémentaires Ville de Lèves et Espace Soutine - Annexes

VU l'instruction comptable M57,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à la reprise des résultats de l'exercice 2025 et de réajuster les crédits du budget primitif 2026,

Après avoir pris connaissance du projet des budgets supplémentaires pour l'exercice 2026 de la Ville de Lèves et de l'Espace Soutine joint en annexe,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, 29 voix pour,

VOTE tels que présentés, les budgets supplémentaires 2026.

4. Exercice 2026 - Attribution de subventions de fonctionnement et exceptionnelle

Dans le cadre de sa politique de soutien aux associations, la ville de Lèves apporte un soutien financier par le versement de subventions de fonctionnement et de subvention exceptionnelle aux associations pour l'organisation d'actions ponctuelles.

Après examen des demandes déposées par les associations « Union Locale des Anciens Combattants » et « Judo Club », monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'attribuer le versement des subventions, pour l'exercice 2026 comme suit :

- Subvention de fonctionnement : 900 euros,
- Subvention exceptionnelle pour un montant de 1 200 euros pour la prise en charge du transport de l'échange sportif avec un club du limousin.

Le soutien financier à titre exceptionnel sera versé sur justificatifs.

VU le Code Général des Collectivités territoriales (CGCT),

VU la délibération du conseil municipal en date du 9 février 2026 relative au budget primitif de la commune pour l'année 2026,

VU la délibération n° 3-26 du conseil municipal en date du 19 décembre 2017 relative au règlement d'attribution des aides communales,

VU les demandes de subventions déposées par les associations,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer le versement d'une subvention de fonctionnement de 900 euros à l'association « Union locale des Anciens Combattants » pour l'exercice 2026,

DECIDE d'attribuer le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 200 euros à l'association « Judo club » pour l'exercice 2026,

AUTORISE monsieur le Maire à procéder aux versements des montants relatifs aux subventions aux asso-ciations telles que votés.

5. Demande de subvention à la Fédération Française de Football « dispositif Fonds d'aide au Football Amateur (FAFA) »

La ville de Lèves sollicite au taux le plus élevé une subvention à la Fédération Française de Football (FFF) dans le cadre du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA).

En effet, il est nécessaire de procéder à la mise en conformité de l'éclairage du terrain de football « Claude Piau » par l'installation de projecteurs LED pour un classement fédéral du club lévois.

La subvention porte sur la dépose de 14 projecteurs et la pose de 10 projecteurs LED.

Le coût de l'intervention s'élève à 31 872, 00 euros HT soit 38 246,40 euros TTC.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le règlement de la Fédération Française de Football (FAFA),

CONSIDERANT que cet investissement peut être financé au titre des installations sportives notamment sur le volet « mise en conformité d'un éclairage pour un classement fédéral »,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de solliciter au titre du Fonds d'aide au Football Amateur (FAFA) une subvention au taux le plus large possible pour l'opération suivante :

- Mise en conformité de l'éclairage du terrain de football

D'AUTORISER monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention du Fonds d'aide au Foot-ball Amateur (FAFA) et de signer tous les actes nécessaires liés à la demande de subvention.

6. Fixation d'un tarif d'enlèvement de dépôts sauvages réalisés sur le territoire communal

Par délibération n°06/18, le Conseil municipal, lors de sa séance du 19 février 2018 avait fixé un tarif de 150 euros pour tout dépôts sauvages d'ordures ménagères ou assimilé sur le territoire communal.

Toutefois, il s'avère que l'enlèvement de certains déchets nécessite un traitement particulier du fait de leur composition à savoir :

- Les matériaux de construction,
- Les appareils électro ménagers,
- Les pièces automobiles et pneumatiques.

Aussi, il est proposé d'instaurer un tarif à 500 euros correspondant au coût de l'enlèvement de ces déchets spécifiques.

Dès lors que l'auteur du dépôt sera identifié, le contrevenant sera informé de la facturation du coût engendré par l'enlèvement, un titre de recettes sera émis à cet effet.

S'agissant des autres dépôts sauvages, le montant fixé par délibération n° 06/18 est maintenu.

VU le code de la santé publique,

CONSIDERANT que les dépôts sauvages et déversements de déchets de toutes natures portent atteinte à la salubrité et à l'environnement,

CONSIDERANT qu'il appartient au maire, en tant qu'autorité

municipale de prendre, dans les limites de sa compétence, les mesures appropriées pour préserver la salubrité et la santé publique,

CONSIDERANT que l'enlèvement des déchets et dépôts sauvages représentent un coût pour la collectivité et qu'il convient de facturer leur enlèvement aux frais du responsable lorsque celui-ci est identifié, il est proposé de fixer le tarif suivant :

- 500 euros pour les dépôts spécifiques tels que matériaux de construction, appareils d'électro ménagers et pièces automobiles et pneumatiques.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE monsieur le Maire à fixer le tarif à 500 euros pour l'enlèvement des déchets spécifiques tels que les matériaux de construction, les appareils d'électro ménagers et les pièces automobiles et pneumatiques.

7. Personnel communal – Création et suppressions de poste

Lors de la séance du Conseil municipal du 30 mars 2026, il a été procédé, par délibération n° 21/2026 à des créations de postes rendues nécessaires dans le cadre d'avancements de grade et de l'évolution de l'organisation des services,

Il convient aujourd'hui de procéder aux suppressions correspondantes suivantes :

Culturelle	Nombre	Grade	Suppression
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe (activité accessoire)	1	B	3h33
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	1	B	1h30
Animation			
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	2	C	35h
Adjoint d'animation cdd	1	C	28h
Administrative			
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	1	B	35h
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	1	C	35h
Technique			
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1	C	35h
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1	C	34h
Adjoint technique	1	C	35h
Police Municipale			
Brigadier	1	C	35h

Également, il convient, suite à un recrutement, de procéder à la création du poste suivant :

Administrative			
Attaché principal	1	A	35h

VU l'avis du Comité Social Territorial en date du 26 mai 2026,
VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la fonction publique, notamment ses articles L.2, L.332-8 à L.332-14 et L.313-1,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée par la loi N°96-142 du 21 février 1996 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE les suppressions et la création de poste définies ci-dessus.

8. Chartres métropole - Convention de service commun d'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme - Annexes

Le Conseil Communautaire par délibération du 15 mars 2015 a approuvé la convention cadre fixant les modalités de fonctionnement du service d'instruction ADS et de décrire les missions et tâches.

Par délibération 48/2021, le Conseil municipal, lors de sa séance du 7 juin 2021 avait approuvé la convention cadre de service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme : instruction des permis de construire, permis de démolir, autorisation d'aménagement et certificats d'urbanisme opérationnels et informatifs.

Cette convention, conclue pour une durée allant de sa date d'entrée en vigueur jusqu'au dernier jour du sixième mois suivant le premier renouvellement général du Conseil Municipal, soit jusqu'au 30/09/2026, a pour objet de fixer les modalités de fonctionnement du service instruction des autorisations du droit des sols au profit de la commune pour l'instruction de tout ou partie des autorisations et des actes relatifs à l'occupation des sols, en application du Code de l'urbanisme et notamment de ses articles L410-1 et L422-1, à l'exclusion des autorisations relevant de l'autorité de l'Etat.

Il est proposé de confier au service commun d'instruction de Chartres Métropole les dossiers suivants :

- Permis d'aménager,
- Permis de construire,
- Permis de démolir,
- Déclarations préalables,
- Certificats d'urbanisme d'information (CUa),
- Certificats d'urbanisme opérationnels (Cub),

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'adhésion au service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme de Chartres Métropole,

AUTORISE monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe.

9. Chartres métropole - Création d'un service commun d'instruction des demandes d'enseignes, préenseignes et publicité et convention cadre de mise à disposition au profit des communes (adhésion) - Annexe

Par délibération n°57/2024, le Conseil municipal, lors de sa séance du 18 novembre 2024 avait approuvé la convention cadre de service commun d'instruction des demandes d'enseignes, préenseignes et publicité. Cette convention, a été conclue pour une durée allant de sa date d'entrée en vigueur jusqu'au dernier jour du sixième mois suivant le premier renouvellement général du Conseil Municipal, soit jusqu'au 30/09/2026,

Pour rappel, le Conseil communautaire de Chartres Métropole dans sa séance du 30 mai 2024 par délibération numéro OCC2024/040 a autorisé la création d'un service commun d'instruction au sein de Chartres Métropole, ayant pour mission l'instruction des demandes d'enseignes, préenseignes et publicités relative au Code de l'environnement et a approuvé la convention cadre ayant pour objet de définir les conditions de mise à disposition du service commun d'instruction des publicités (SIP) et de décrire les missions et tâches relevant des communes et celles relevant du service commun. En effet, la loi Climat et Résilience votée le 24 août 2021 prévoit de renforcer le rôle dévolu aux élus locaux en matière de police de la publicité telle que définie aux articles L.581-1 et suivants du Code de l'environnement. En application de cette loi et, depuis le 1^{er} janvier 2024, les maires sont désormais compétents pour assurer la police de la publicité sur le territoire de leur commune, que cette

dernière dispose ou non d'un Règlement Local de Publicité depuis le 1^{er} janvier 2024.

Les compétences en matière de police de la publicité étaient initialement partagées entre le Préfet du département et le Maire de la commune ; seules les communes couvertes par un Règlement Local de Publicité pouvaient instruire et arrêter les demandes d'enseignes. Chaque maire de ces communes était titulaire de la compétence en la matière. Pour les autres communes dépourvues de Règlement Local de Publicité, la compétence revenant au préfet de département.

Afin d'assurer une continuité de ce service pour ses communes intéressées, et conformément aux dispositions de l'article L.5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté d'Agglomération de Chartres Métropole propose, indépendamment des compétences transférées, la création d'un service commun, ci-après dénommé « service d'instruction des publicités » ou « SIP » géré par Chartres Métropole et chargé de l'instruction réglementaire des demandes d'autorisation et de déclaration préalable relatives aux enseignes, pré-enseignes et dispositifs publicitaires.

L'objectif du service d'instruction des publicités est de faciliter, pour les communes membres volontaires, l'exercice de cette mission opérationnelle d'instruction des demandes par la rationalisation des moyens nécessaires à l'accomplissement de cette mission et par la mutualisation des compétences, permettant une expertise technique solide et garantissant la sécurité juridique.

A ce stade, il convient de préciser que la création du service d'instruction des publicités, dont la mise à disposition, se fera à titre gratuit, n'emporte pas transfert de compétence ; le maire demeurant l'autorité compétente en matière de police de la publicité conformément à l'article L-581-3-1 du Code de l'environnement.

Aujourd'hui, si le service d'instruction des demandes d'enseignes, préenseignes et publicités est commun à Chartres Métropole et à la ville de Chartres, il est nécessaire de conclure une nouvelle convention entre Chartres Métropole et ses communes membres pour l'utilisation de ce service commun d'instruction. Cette convention entrera en vigueur à compter de la date de signature entre les parties.

VU le Code général des collectivités territoriales

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'adhésion de la commune de Lèves au service commun d'instruction au sein de Chartres Métropole ayant pour mission l'instruction des demandes d'enseignes, préenseignes et publicités relatives au Code de l'environnement ;

AUTORISE monsieur le Maire à signer la convention cadre ayant pour objet de définir les conditions de mise à disposition du service commun d'instruction des publicités et de décrire les missions et tâches relevant de la commune et celles relevant du service commun ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

10. SPL Chartres Aménagement - Concession d'aménagement « Cœur de village » : Bilan 2025 - Annexes

Par délibération n° 63/20 en date du 15 octobre 2020, le Conseil Municipal a désigné la SPL Chartres Aménagement concessionnaire de l'opération d'aménagement « Cœur de village » et approuvé le traité de concession correspondant. Également, le périmètre et l'objet de l'opération d'aménagement « Cœur de village » ont été approuvés au cours de cette séance.

Conformément aux articles 17 et 18 du traité de concession d'aménagement et à l'article L.300-5 du Code de l'Urbanisme, le concessionnaire doit fournir à la collectivité territoriale, chaque année, un compte rendu d'activités à la collectivité locale (C.R.A.C.L.) ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses

articles L.1521-1 et suivants et L.1523-2-4°,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.300-4 et L.300-5, L.311-1 et suivants, et R.311-1 et suivants,

CONSIDERANT que le compte rendu d'activités, portant sur la concession d'aménagement « Cœur de village », arrêté au 31 décembre 2025,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, 25 voix pour, 4 abstentions (MMES Vuarnesson et Marchand et MM. Boeuf et Benoît),

APPROUVE le compte rendu d'activités 2025 annexé et présenté par la S.P.L. Chartres Aménagement.

11. SPL Chartres Aménagement - Avenant 2 à la concession d'aménagement « Cœur de village » - Annexes

Par délibération n° 63/20 en date du 15 octobre 2020, le Conseil Municipal a désigné la SPL Chartres Aménagement concessionnaire de l'opération d'aménagement « Cœur de village » et approuvé le traité de concession correspondant. Également, le périmètre et l'objet de l'opération d'aménagement « Cœur de village » ont été approuvés au cours de cette séance.

Un premier avenant au traité de concession a été notifié le 2 juillet 2024 afin de proroger la durée de la concession d'aménagement, de modifier le programme prévisionnel de l'opération, d'augmenter le montant de la participation du Concédant et d'adapter en conséquence le programme prévisionnel de l'opération, le bilan financier prévisionnel et le plan de trésorerie prévisionnel et l'échéancier prévisionnel.

Compte-tenu de la demande de la Ville de Lèves de réaliser une phase 4 de travaux, non prévue initialement et dont le périmètre d'intervention dépasse le périmètre concessif initialement défini, il est nécessaire de modifier le périmètre de la concession, d'intégrer au bilan de l'opération les coûts afférents à cette nouvelle phase (travaux, concessionnaires, maîtrise d'œuvre, SPS, géomètre, etc.) et de proroger la durée de la concession de deux années supplémentaires, soit jusqu'au 20 novembre 2032.

Par ailleurs, il est aujourd'hui nécessaire d'augmenter le montant de la participation de la collectivité concédante pour la porter à 5 196 125 €.

CONSIDERANT qu'il convient d'adapter les annexes n°1 « Périmètre de l'opération », n°3 « Bilan financier prévisionnel et plan de trésorerie prévisionnel » et n°4 « Échéancier prévisionnel » vis-à-vis de ces évolutions,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de conclure un avenant n°2 pour y inclure ces nouvelles dispositions, sans modification des autres clauses contractuelles de la concession,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, 25 voix pour, 4 abstentions (MMES Vuarnesson et Marchand et MM. Boeuf et Benoît),

APPROUVE les termes de l'avenant n°2 au traité de concession d'aménagement « Lèves Cœur de Village » et ses annexes ayant pour objet de proroger la durée de la concession d'aménagement, de modifier le périmètre de la concession, d'augmenter le montant de la participation du Concédant et d'adapter en conséquence les annexes « périmètre de concession », « bilan financier prévisionnel et plan de trésorerie prévisionnel » et « échéancier prévisionnel »,

AUTORISE monsieur le Maire ou son représentant à signer cet avenant et les actes afférents à celui-ci.

Retrouvez l'intégralité du Conseil municipal sur [leves.fr](https://www.leves.fr)



Retrouvez l'ensemble **des délibérations** et **des annexes** des séances du Conseil municipal sur **leves.fr**.

■ TRIBUNES

MAJORITÉ

Une rentrée sous le signe de la confiance

En cette rentrée, notre pays traverse une période particulièrement exigeante. Les crises internationales, les incertitudes économiques, l'adoption du prochain budget national qui s'annonce difficile dans un contexte de dette publique très élevée, mais aussi les préoccupations liées au pouvoir d'achat et aux difficultés que rencontrent nombre de nos concitoyens, nous invitent à regarder l'avenir avec lucidité.

À Lèves, nous devons également faire face à des défis qui nous sont propres. La baisse démographique se poursuit et n'est pas sans conséquence sur nos écoles et, plus largement, sur la vie de notre commune. Ces évolutions nous obligent à anticiper, à faire des choix et à rester particulièrement vigilants dans la gestion de nos finances publiques.

Mais dans ce contexte, nous voulons surtout vous donner de la confiance. La confiance, c'est d'abord celle que nous pouvons construire grâce à une gestion sérieuse et responsable de notre commune, en maîtrisant nos dépenses, en préservant nos capacités d'action et en préparant l'avenir avec réalisme.

La confiance, c'est aussi celle qui naît de notre qualité de vie et de cette ambiance si particulière qui fait le charme de notre jolie petite ville de 5 700 habitants. À Lèves, nous avons la chance de pouvoir compter sur une vie locale riche, chaleureuse et dynamique.

Les prochains mois en seront une nouvelle illustration, avec de nombreuses animations et rendez-vous qui rythmeront notre année. Notre nouvelle saison culturelle s'annonce notamment pleine de promesses, avec de belles propositions autour du théâtre, de la musique et de l'humour.

Et cette vitalité, nous la devons aussi à toutes celles et ceux qui s'engagent au quotidien. Parmi eux, les bénévoles associatifs, qui créent du lien, font vivre notre commune et apportent du positif dans une période qui en a bien besoin.

Ensemble, continuons à faire de Lèves une ville où il fait bon vivre, se retrouver et construire l'avenir.

Très belle rentrée à toutes et à tous !

OPPOSITION

Bonjour à tous,

Nous vous souhaitons une bonne rentrée.

Après un été marqué par de très fortes chaleurs, adapter notre ville au changement climatique n'est plus une option pour garantir une vie respirable.

Dans notre précédente tribune, nous évoquions la nécessité de repenser nos cours d'école.

Un autre sujet aurait également dû faire consensus: la lutte contre le projet d'autoroute 154.

Lors du dernier conseil municipal, nous avons présenté un vœu demandant aux élus de s'opposer à ce projet et ses conséquences sur notre territoire :

Artificialisation des sols: Pourquoi sacrifier la voie verte pour un viaduc et faciliter le commerce international ? Pourquoi augmenter le risque d'inondation à Lèves déjà en zone inondable ?

Pollution de l'air et sonore : Pourquoi ajouter des nuisances sonores aux nuisances de la voie rapide actuelle ? Pourquoi respirer de l'air pollué alors que nous sommes dans la vallée de l'Eure, poumon de notre département ?

Augmentation du trafic sur les axes secondaires et impact économique : Pourquoi accepter de rouler sur des réseaux secondaires moins sécurisés ? Pourquoi accepter de payer plusieurs fois nos réseaux routiers avec des fonds publics (N154, A154, réseaux secondaires et encore le péage) ?

Pourquoi accepter de construire l'autoroute dans notre ville alors que le projet en amont (Rouen) a été annulé ?

Quel avenir voulons-nous pour Lèves ? Une ville saine et protégée ou une ville davantage entourée de bitume et de trafic ?

Pourtant, la majorité municipale a voté unanimement contre notre vœu. Nous regrettons cette position. Comment prétendre adapter notre ville aux enjeux environnementaux en soutenant un projet allant à l'encontre de ces objectifs ?

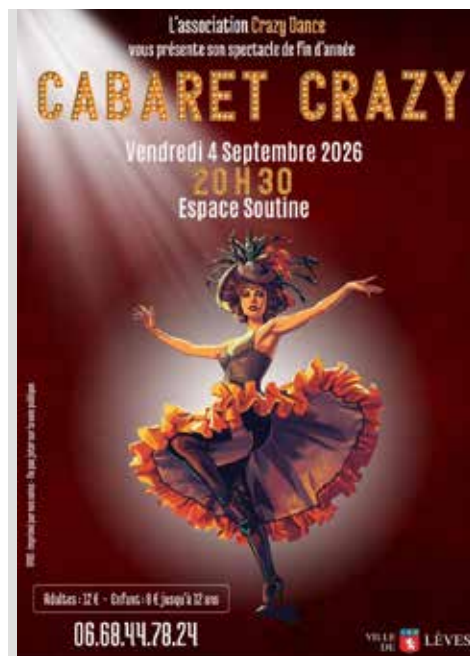
Nous continuerons à défendre une autre vision.

Le combat contre l'A154 n'est pas terminé. Associations et citoyens continuent de se mobiliser. Chacun peut participer à cette mobilisation et interpeller les pouvoirs publics.

L'avenir de Lèves ne doit pas se décider sans ses habitants.

Lèves en Commun

L'événements



SEPTEMBRE

VENDREDI 04 SEPTEMBRE

Gala du Crazy Dance

20h30 - espace Soutine

SAMEDI 05 SEPTEMBRE

Journée des associations

RDV dans le centre-ville de Lèves de 10h à 17h

Jeux pour enfants, démonstrations, buvette et restauration...

VENDREDI 11 SEPTEMBRE

Marché Je Croqu'Eurélien

organisé par Terres d'Eure-et-Loir

Marché de producteurs locaux, jeux pour enfants, animation musicale, restauration sur place

16h à 21h - place de l'Eglise

Suivi de la soirée feu d'artifice

21h : distribution des lampions par le Comité des Fêtes

21h30 : retraite aux lampions en musique avec les Shows du Cuivre

22h00 : feu d'artifice

DIMANCHE 13 SEPTEMBRE

Fête de l'Abeille et de la nature

Dégustations, ateliers cosmétiques, jeux pour enfants,

restauration sur place...

A partir de 10h aux étangs - Grange aux 4 vents

SAMEDI 19 ET DIMANCHE 20 SEPTEMBRE

Journées européennes du patrimoine

Les Amis de l'Abbaye de Josaphat vous propose des visites des vestiges de l'abbaye

Site de la Fondation d'Aligre et Marie-Thérèse- Entrée gratuite

Contact : Monique Gallois 06 16 77 23 45

+ d'infos page 35

SAMEDI 19 ET DIMANCHE 20 SEPTEMBRE

Salon de l'événement

Présence de plusieurs prestataires pour tout événement : repas de famille, anniversaire, mariage, photographe, wedding planner, location mobilier, robe de mariée, ventes de bijoux...

Restauration sur place

10h à 18h - Espace Soutine / Entrée gratuite

Infos : 06 76 05 60 02 / 07 62 24 61 25 / rogweseevenement@gmail.com

LUNDI 21 SEPTEMBRE

Conseil municipal

20h30 - mairie, salle du Conseil

Ouvert à tous



LUNDI 28 SEPTEMBRE

Atelier plantes sauvages comestibles

organisé par Chartres métropole et Eure-et-Loir Nature
Balade à la découverte des plantes comestibles (1h), suivie
d'un temps de cuisine (1h) à partir des plantes récoltées et
échanges et dégustation (30 min).

10h - espace Soutine

Inscription obligatoire : sdd@agglo-ville.chartres.fr

OCTOBRE

JEUDI 1^{ER} OCTOBRE

Séance plénière du Conseil municipal des jeunes

18h30 - mairie, salle du Conseil

Ouvert à tous

DIMANCHE 04 OCTOBRE

Fête de la Vigne

organisée par La Vigne de Lèves

Dégustation de vins, visite de la vigne en voitures anciennes,
jeux en bois, buvette sur place

10h à 18h - place de l'Eglise

+ d'info page 33

DU 06 AU 09 OCTOBRE

Semaine bleue

Découvrez le programme pages 20 et 21

JEUDI 08 OCTOBRE

Feu d'artifice organisé par la Fondation d'Aligre
20h30 - parc de la Fondation

VENDREDI 09 OCTOBRE

Concert piano de François Cornu

20h30 - chapelle d'Aligre

DIMANCHE 11 OCTOBRE

Vide-grenier de la rue du Bout du Val

organisé par Lèves toi et marche

8h à 18h

Infos et résas : 07 68 22 64 25 / levestoietcherche@hotmail.com

SAMEDI 17 OCTOBRE

Bourse - ventre - échange de muselets

+ d'info auprès de Patrick Hubert - 06 27 74 72 42

DIMANCHE 25 OCTOBRE

Loto

Organisé par le club des supporters du CS Mainvilliers
13h45 (ouverture des portes 11h45) - espace Soutine

Infos et résas : 07 69 43 75 46

VENDREDI 31 OCTOBRE

Halloween

RDV de 18h à 21h au 28 avenue Soutine

Feu d'Artifice

À LÈVES

VENDREDI

11

SEPTEMBRE



16h - 21h :

MARCHÉ JE CROQU'EURÉLIEN EN CENTRE-VILLE



21h :

DISTRIBUTION DES LAMPIONS
PAR LE COMITÉ DES FÊTES



21h30 :

RETRAITE AUX LAMPIONS EN MUSIQUE
AVEC LES SHOWS DU CUIVRE



22h :

FEU D'ARTIFICE AUX ÉTANGS DE LÈVES